



Revue d'information

de la Fédération du Morbihan

pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Janvier 2011

n°19

Je pêche
en Morbihan

MAGIC PÊCHE

Carnassiers, Coup, Carpe et Truite

Un passionné à votre écoute

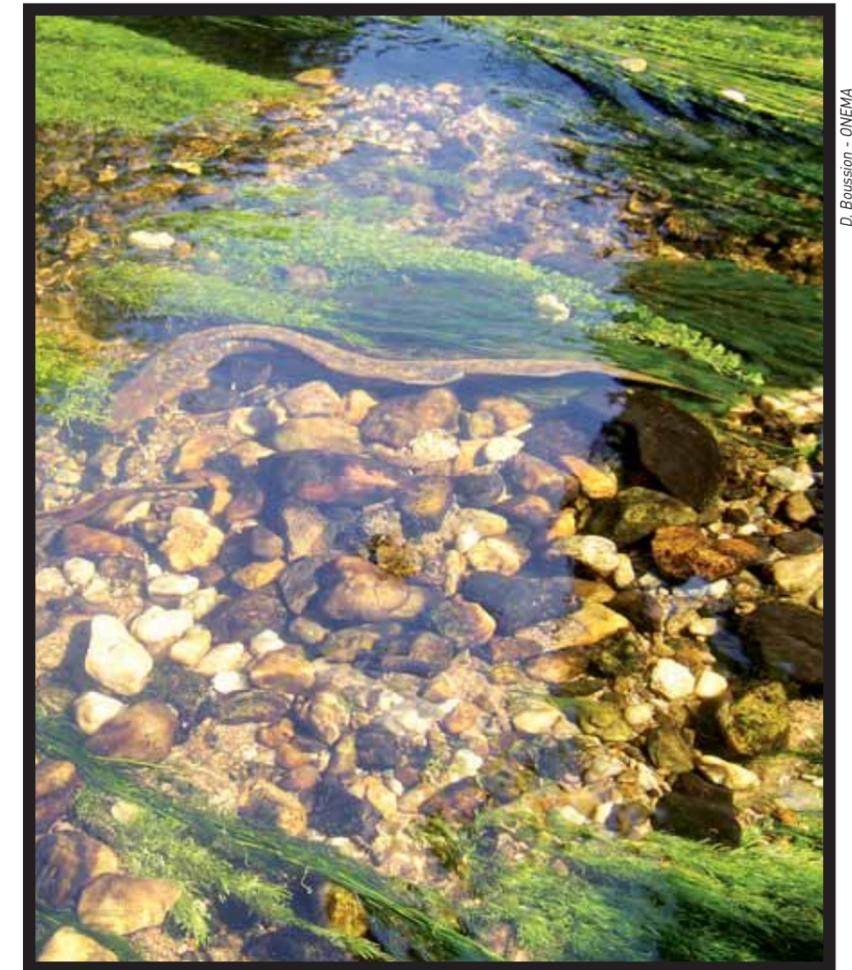
Du Mardi au Vendredi : 9h00/12h00 et 14h00/19h00
Le Samedi : 9h00/12h00 et 14h00/18h00

Parc d'activités de Brocéliande - Route de Mauron
56800 PLOERMEL - Tél : 02.97.72.17.86
Site web : www.magicpeche.com - Email : contact@magicpeche.com

sommaire

- 3 Editorial
- Bilan 2010**
- 5 Plus de peur que de mal ?
- 6 à 8 Saison de pêche : pêche de saison, poisson abondant
- 9 Palmarès des plus belles prises
- 10/11 Sensibiliser par l'animation
- 12/13 L'anguille sacrifiée
- 14 à 18 En direct des bassins versants
- Cahier pêche**
- 19 Parler de pêche, montrer la pêche
- 20 à 26 Réglementation 2011
- 22 Principaux plans d'eau et cours d'eau
- 25 Tarif des cartes de pêche 2011 dans le Morbihan
- 26 Surveillance et pratique de la pêche
- 28 à 31 Un pêcheur, un lieu
- 28/29 Vladimir Tischenko, du Roch de Nostang à la République tchèque
- 30/31 Laurent Mainguet, pêcheur en kayak
- Dossiers**
- 32/33 L'interview : F. Le Sager
- 34/35 Elle est fraîche ma rivière !
- 36/37 Nouvelles pêches, nouveaux plaisirs
- 38/39 62 "ouvrages Grenelle dans le Morbihan"
- 40 à 42 **En bref**

Préserver l'avenir...



D. Bousson - ONEMA

je pêche en Morbihan

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault
56890 SAINT AVE

Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.
e. mail : fedepeche56@wanadoo.fr
Site : www.federationpeche.fr/56/

Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO

Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE
Rédaction : J.Y. MOËLO - F. LE SAGER
C. LE CLEVE - A.L. CAUDAL - Y. FUENTES
L. LEMARE - Y. LE CLAINCHE
J.C. LE CLAINCHE - G. ROUSSEAU

Apport journalistique - Conception maquette

Mise en page :

Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68

Impression : Corlet - Ambrières les Vallées

Tirage : 18 000 exemplaires

Photo couverture : crédit FNPF

Tous droits de reproduction réservés à :
FDPPMA du Morbihan

« Le véritable enjeu des temps modernes, c'est celui de la **conservation des ressources**, comme l'eau que nous consommons, la terre que nous cultivons ou l'air que nous respirons. Nous ne sommes que les gardiens temporaires et non les propriétaires de ces richesses ».

Depuis plusieurs années, la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan œuvre **collectivement** et **concrètement** avec les acteurs de terrains, les AAPPMA notamment, pour **préserver un patrimoine piscicole** trop souvent menacé.

Souhaitons que cette volonté affirmée nous aide à **sensibiliser** tous nos concitoyens sur la **défense de la ressource en eau** et la **protection des milieux aquatiques**. C'est le gage pour l'avenir de la pêche !

C'est grâce à toi et avec toi, le pêcheur associatif adhérent d'une AAPPMA, que nous démontrerons que le loisir pêche est un **loisir moderne**, en pleine mutation, qui participe au développement de notre département.

Tous ensemble, **nous réussissons**.

Jean-Yves Moëlo - Président de la FD 56

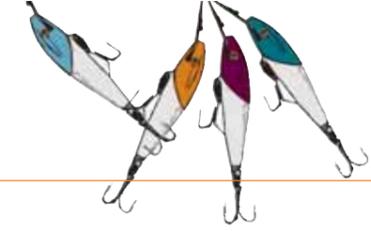
Chasse - Pêche

Jean-Luc JEZO

56500 Bignan
02 97 60 57 01

Venez découvrir nos promotions

- sur moulinets
- sur cannes à pêche
- sur articles de pêche



Plus de peur que de mal ?

Créer de nouveaux barrages qui seront inéluctablement sujets à eutrophisation ? Mieux vaut travailler à retrouver partout des rivières en bon état capables de fournir tout à la fois, eau et milieu naturel de qualité.



Pont-Calleck : été 2008



1 - Août 2010 : le Loch à l'aval de Tréauray. 2 - Tréauray : la retenue, août 2010. 3 - L'Ellé à Barregant. 4 - Pen Mur : août 2008.

Pour les pêcheurs de l'E.H.G.O. Une carte interfédérale 2011

personne majeure au prix unique de 85 €!

E.H.G.O. Entente Halieutique du Grand-Ouest
C.H.I. Club Halieutique Interdépartemental
U.R.N.E. Union Réciprocaire du Nord-Est

1 Ain
 3 Allier
 14 Calvados
 18 Cher
 21 Côte d'Or
 22 Côte d'Armor
 28 Eure-et-Loir
 29 Finistère
 35 Ille-et-Vilaine
 36 Indre
 37 Indre-et-Loire
 41 Loir-et-Cher
 44 Loire-Atlantique
 45 Loir-et-Cher
 49 Maine-et-Loire
 50 Manche
 53 Mayenne
 66 Morbihan
 58 Nièvre
 61 Orne
 70 Haute-Saône
 71 Saône-et-Loire
 72 Sarthe
 75 Paris (92-93-94)
 77 Seine-et-Marne
 78 Yvelines
 79 Deux-Sèvres
 85 Vendée
 86 Vienne
 89 Yonne
 90 Territoire de Belfort
 91 Essonne
 95 Val d'Oise

p/4

Carte disponible chez vos détaillants ou sur www.carte-de-peche-ehgo.fr
Une même carte, au même prix pour tous les pêcheurs de l'E.H.G.O.

La **Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO** à 85 € permet à tout pêcheur de pratiquer son loisir sur 73 départements, quelle que soit la fédération réciprocaire EHGO. (Renseignements : www.ehgo.fr)
Rappel : Avec la **Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO** ou la carte d'AAPPMA réciprocaire d'un département EHGO revêtue du timbre CPMA Personne Majeure et de la vignette EHGO, le pêcheur adhère à l'EHGO qui lui offre la possibilité de pêcher dans les 36 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest - 33 fédérations dont Paris regroupant Paris - Seine St Denis - Hauts de Seine - Val de Marne.
Par convention avec le Club Halieutique Interdépartemental (départements en bleu sur la carte), la réciprocity est élargie à leurs 37 départements réciprocaires - 35 fédérations (Corse 2A - 2B, Ile de la Réunion).
L'achat de la vignette EHGO est toujours possible au prix de 25 € pour les pêcheurs ayant acquis initialement la seule carte majeure de leur AAPPMA et souhaitant, par la suite, pêcher dans les départements réciprocaires EHGO. On voit bien l'intérêt de l'acquisition initiale de la **Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO**.
Les pêcheurs détenteurs de la carte interfédérale ou de la vignette à 25 € pourront, moyennant l'achat de la vignette URNE à 25 €, s'adonner à leur loisir dans les 17 départements qui la composent.
Cette adhésion à l'EHGO ne donne en aucun cas le droit de pêcher là où le droit de pêche est réservé.
Se renseigner avant toute pratique de loisir pêche dans un autre département, car la réciprocity n'est pas toujours totale.

Ouf, on est passé tout près ! Fin juillet, les débits exposés lors de la réunion de la commission sécheresse, réunie en préfecture, montraient une évolution comparable aux années 1995 et 2003. Heureusement, quelques épisodes pluvieux, dont un important fin septembre, et un mois d'août modérément chaud ont permis de passer l'étiage sans trop de casse. Trois mortalités importantes sont toutefois à déplorer : sur le haut Ninian, fin juillet au plus fort des chaleurs, sur le Gouyanzeur et sur le Loch à Tréauray (voir p13). Certes, des assècs ont été signalés un peu partout, surtout mi-septembre, mais rien d'irréparable. Seule vraie inquiétude : le Rahun qui a subi une nouvelle fois un assèc prolongé et important.

Côté pêche, la météo a été plutôt rébarbative avec des vents souvent mal placés. Pourtant les déclarations de captures de beaux poissons ne

cessent d'augmenter au fil des ans. Par ailleurs, les inventaires piscicoles d'automne montrent des populations de truites et juvéniles de saumon très satisfaisantes. Cela confirme que des cours d'eau en bon état sont capables d' "encaisser" sans difficulté des conditions estivales un peu sévères.

De l'eau certes, mais surtout de qualité

Plus de peur que de mal, donc ? A voir, car les promoteurs des réserves, barrages et autres retenues vont profiter de cet étiage difficile pour agiter le spectre de la sécheresse et pousser leurs pions vers la construction de nouveaux barrages. Ce, alors même que l'eau n'a pas manqué et que les réserves étaient encore conséquentes à l'issue de l'étiage. Pourtant, on sait aujourd'hui que ce qui manque, ce n'est pas tant l'eau elle-même que l'eau de qualité. Et de cette eau là, les barrages ne savent pas en produire ; pour preuve,

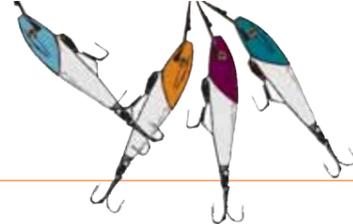
les problèmes d'eutrophisation rencontrés chaque année sur la plupart des retenues d'eau du département.

C.L.C.

REPÈRES 2010

- **1^{er} janvier** : La Région devient pleinement propriétaire des voies navigables
- **28 janvier** : inauguration de la passe à poissons de Kérouse
- **15 février** : adoption plan national anguilles
- **15 mars** : 1^{ère} ouverture pêche anguille
- **17 mars** : manifestation des élus nationaux devant le ministère
- **24/25 avril** : le Blavet fête l'alose
- **6 juin** : fête de la pêche
- **9/10/11 juillet** : festival SAT
- **28/29 août** : street-fishing Pontivy
- **25 septembre** : journée départementale entretien à Melrand
- **6 novembre** : J.Y. Moelo, nouveau président de la FD56

p/5



Pêche de saison, poisson **abondant**

De saison ! Il en va de la pêche comme des fruits et légumes, à consommer en saison. Car si celle pour la truite a été courte mais bonne, les castillons très abondants ont été mordeurs seulement à l'automne. Alors cette année aura montré que, pour la réussite, il faut écouter les conditions et pratiquer les pêches du moment.



La pêche à l'ultra-léger aux leurres a été l'une des techniques les plus efficaces au cours de cette saison.

De nombreuses captures de gros sandres en 2010, ici un sandre de plus de 9 kg.



p/6

La saison 2010 de la pêche à la truite aura tenu toutes ses promesses. Les résultats auront été bons pour ceux qui seront sortis régulièrement : des poissons en quantité, de nombreuses captures de gros sujets confirmant la bonne santé des populations.

L'ouverture et le tout début de saison ont été difficiles, les eaux tardant à se réchauffer après un long et froid hiver. Mais, dès avril, des conditions plus clémentes ont réveillé nos belles farios et les aficionados de crapahute ont pu apprécier la densité du cheptel sur de nombreux parcours comme par exemple les affluents du Blavet, le Scorff ainsi que sur certains petits côtiers moins réputés

comme le Sal et le Liziec. Les meilleurs résultats ont alors été obtenus au toc en début de saison puis aux leurres ultra légers et à la mouche. Malheureusement, la saison aura été courte, le déficit pluviométrique compromettant la pêche dès la fin juillet.

Saumon: abondance de castillons

La saison 2010 est parmi la plus mauvaise saison pour la pêche du

saumon de printemps. Peu de captures enregistrées et aucun TAC atteint avant la fermeture du 31 mai. Ces résultats sont corroborés par les comptages enregistrés à la station de Pont-Scorff qui placent l'année 2010 en 11^e position sur les 15 années de piégeage. A noter que plus de la moitié des saumons de printemps sont montés dans le Scorff après le 31 mai.

Concernant le castillon, 2010 a été une année de bonnes remontées puisque le nombre estimé dans le Scorff est de 800 individus, et donc 2 à 3 fois plus dans le Blavet et l'Ellé. Les faibles niveaux d'eau ainsi que les eaux chaudes ont cependant rendu difficile la pêche au cours de la période estivale jusqu'aux coups d'eau du mois de septembre qui ont enfin permis de réaliser de nombreuses captures. Cette abondance de castillons laisse présager une meilleure année 2011 pour le saumon de printemps...

Carnassiers: abondance de perches

Cette saison, la perche aura été à l'honneur avec des captures abondantes et régulières tout au long de la saison. Les meilleurs mois auront

été janvier et octobre avec des captures de gros spécimens (+ 40 cm), en particulier sur la partie amont du Blavet, le lac de Guerlédan ainsi que sur l'Oust à l'aval de Malestroit et les marais de Glénac.

Des gros sandres

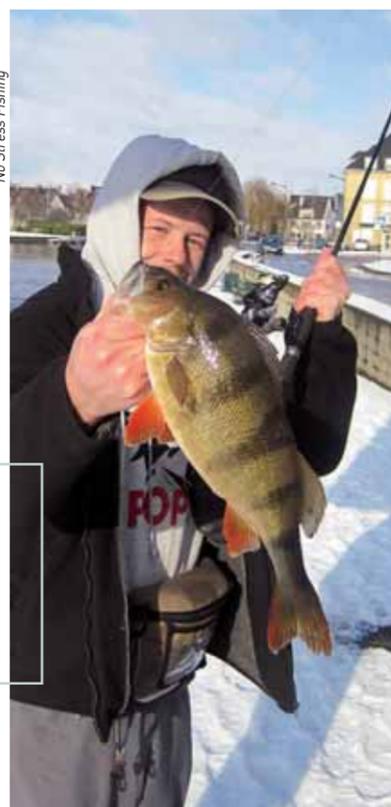
De nombreuses captures de sandres de très belles tailles auront encore été enregistrées en 2010 en particulier au lac au Duc de Plöermel et à Noyal, certains poissons dépassant les 9 kg.

LE MYSTÈRE DU BLAVET

Depuis plusieurs années, les populations de poissons du Blavet, à l'aval de Pontivy, semblent en baisse importante. C'est en tout cas ce qui ressort des captures des pêcheurs sur cette partie autrefois riche. En effet, les prises de brochets, perches, poissons blancs sont beaucoup plus régulières sur la partie amont que sur le reste du Blavet ! A tel point que les pêcheurs s'y font de plus en plus rares à force de bredouilles successives. Problème de qualité d'eau, de gestion des niveaux d'eau, de fonctionnement des frayères ? Impossible à dire pour l'instant. D'autant que les moyens d'investigation sur ce type de grand milieu manquent. Ce constat a été signalé à la CLE du SAGE Blavet. A suivre !



Le Blavet au trou perdu : le suivi des frayères à BRO conduit jusqu'en 2008 avait montré de faibles captures de Brochets. Depuis, cela semble s'être encore dégradé.



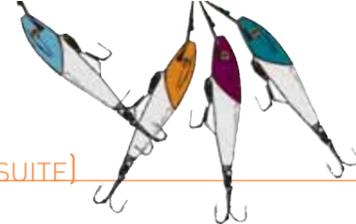
Une grosse perche du mois de janvier capturée sur le parcours du centre ville de Pontivy.

EN DÉBUT DE SAISON, RELÂCHEZ LES SANDRES "NOIRS" !

En début de saison, la vigilance s'impose comme pour la saison 2010 où l'hiver s'est prolongé. Les températures d'eau peuvent être froides induisant un retard pour la reproduction des poissons. Les sandres sont alors en surveillance de leur nid et de leurs œufs. Ces géniteurs sont alors très vulnérables car ils ont un comportement très agressif et se jettent sur tout ce qui passe à proximité de la frayère. Pour la pérennité du cheptel il est impératif de remettre à l'eau dans de bonnes conditions tout sandre de couleur sombre (charbonniers).

Nous le répétons depuis plusieurs années mais il nous paraît important d'insister d'autant plus que depuis la saison 2010 la pêche des carnassiers (donc également celle du sandre) ouvre dès le 1er mai (environ 10 jours plus tôt). Cet avancement de la date d'ouverture a été mis en place pour une uniformisation nationale : certains départements ouvraient auparavant dès le 15 avril et d'autres autour du 15 mai.

p/7



Joli brochet capturé aux leurres de surface.

Abondances de petits brochets

Les mois de juillet, août et septembre ont été très bons pour la pêche du brochet en particulier aux leurres de surface. A la faveur des bonnes reproductions des 3 dernières années, sur de nombreux secteurs une abondance de brochetons et de brochets de taille moyenne est observée. Voilà qui est prometteur !

Black-bass: attendre la fin juin pour le pêcher!

Les pêcheurs de black bass et autres amateurs de sensations fortes ont connu une bonne saison 2010 sur des secteurs encore bien localisés. Si l'on souhaite permettre une extension de ce poisson de sport, il est impératif de respecter son repos biologique.

L. Lemare

On rencontre principalement le Black-bass sur la partie aval de l'Oust et il s'étend sur la partie basse de la Vilaine. Il est pêchable dès l'ouverture des carnassiers du 1^{er} mai; il est alors encore en pleine période de reproduction et, comme le sandre, en surveillance de nid.

L'AAPPMA du Mortier de Glénac a mis en place une zone de réserve sur la zone de frayère bien identifiée au niveau du port de Glénac; sur ce secteur il est interdit de pêcher le carnassier jusqu'au 30 juin. Sur les autres secteurs où on peut le rencontrer, il serait souhaitable que toutes les captures réalisées avant la fin juin soient remises à l'eau...

L.L.



Un seul record pour cette 7^e édition; mais, la barre commence à être haute. Ce chevesne de 55 cm pour 2 kg a été déclaré par **Jocelyne TORNIER**, première femme à inscrire un poisson au tableau des records.

**Palmarès des plus belles prises !
Les femmes à l'honneur !**



Tableau d'honneur 2010

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	COUVRAND Gérard	Basse Vilaine	115	10,750	Vilaine à Férel
Sandre	MOUNIER Noël	Loch	96	9,000	Etg de Noyal
Perche	BETRANCOURT Laurent	Melrand	49	1,400	Oust vieille rivière
Saumon	QUECHON Patrick		80	5,000	
Truite de mer	SOULAS Claude	Glénac	64	3,300	Blavet
Truite	MOELO Jean Noël	EHE	51	1,500	Ellé
Rotengle	BETRANCOURT Laurent	Melrand	33	0,700	Oust
Chevesne	TORNIER Jocelyne	Josselin	55	2,000	Moulin Bezon RECORD
Carpe	BETRANCOURT Laurent	Melrand		23,750	Oust
Silure	LEGRAND Mehdi	Basse Vilaine	190	44,000	Vilaine

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	64	3,300	SOULAS Claude	2010
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	41	1,080	BARBE Franck	2005
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Perche	57	1,900	BETRANCOURT Laurent	2006
Tanche	55	2,400	PENNY Steve	2004
Tanche	51	2,700	BETRANCOURT Laurent	2009
Brème		3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	66	2,900	BETRANCOURT Laurent	2006
Black-bass		2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUIGNON Teddy	2006
Chevesne	55	2,000	TORNIER Jocelyne	2010
Chevesne	57	1,600	BETRANCOURT Laurent	2008
Silure	200	50,000	LOZEVIS Fabien	2008

La seconde femme à avoir déclaré une capture en 2010, n'est pas très loin avec un sandre de 9,700 kg pour 95 cm, à 500 g du plus joli spécimen de l'espèce enregistré depuis que ce concours existe. A côté de cette entrée remarquable des femmes au palmarès de cette 7^e édition, il faut souligner qu'une nouvelle fois, des beaux poissons ont été attrapés dans le Morbihan, la saison dernière: 14 brochets entre 88 cm et celui de 1,15 m capturé en Vilaine par **G. COUVRAND**, 7 sandres de plus de 90 cm avec deux poissons de 96 et 95 pour **N. MOUNIER**, une magnifique truite fario de 51 cm prise sur le haut de l'Ellé... Et pour la première fois, deux carpes amour ainsi qu'une truite de mer. Nous regrettons quand même de ne pouvoir relater dans cette rubrique les très nombreuses belles prises dont il nous est fait écho, tout au long de la saison. D'autant plus qu'il n'y a pas que les carnassiers. Les carpes et les silures sont dignes de figurer dans ce palmarès. Toutes les espèces méritent qu'on prenne le temps de faire une photo et de remplir un bulletin de déclaration. Encore **merci aux 42 pêcheurs** dont 5 jeunes qui ont déclaré une ou plusieurs prises. Ils participent, en ayant pris un peu de leur temps, à la promotion du loisir pêche en Morbihan. Tous recevront un lot lors de l'AG de leur AAPPMA.

ANGUILLE : AN 1 DE LA FERMETURE



4 kg de civelles seulement sont entrés en Vilaine en 2010.

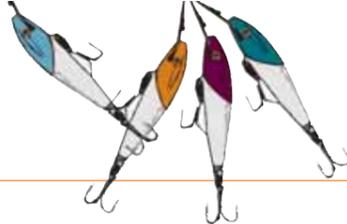
En 2010, la pêche de l'anguille n'a été autorisée qu'entre le 15 mars et le 15 septembre. A partir de 2011, elle sera encore réduite d'un mois. Cette nouvelle mesure est issue du plan de gestion de l'anguille, application d'une directive européenne, dont l'objectif est d'assurer le départ en mer d'un nombre d'anguilles argentées égal à 40 % de ce qu'il devrait être en situation normale. Il y a peu de chances que cet objectif soit atteint dans la mesure où la pression de la pêche professionnelle sur la civelle a encore été accrue. Ainsi, en 2010, 4 kg de civelles seulement sont entrés en Vilaine... contre environ 200 tonnes avant la construction du barrage d'Arzal, soit 50 000 fois moins.

Visitez l'Odysseum

Espace Découverte du Saumon Sauvage PONT-SCORFF

Tel : 02.97.32.42.00
Plus d'infos sur www.odysseum.fr
Entrée gratuite sur présentation de votre carte de pêche 2011

au Pays de Lorient



Sensibiliser par l'animation

Faire découvrir le loisir pêche, les milieux aquatiques, la richesse de notre territoire... Tels ont été les principaux axes de travail du volet animation pour l'année 2010.

Découverte des macro-invertébrés sur le Goyedon dans le cadre de S eau S Blavet.

En mars 2010, une convention a été signée entre le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de l'Écologie, la fédération nationale des chasseurs et la fédération nationale des pêcheurs pour favoriser une éducation au développement durable, à la biodiversité et au respect de la nature dans les écoles. Appelée à être déclinée dans tous les départements, cette convention nous amènera à encore augmenter nos interventions en milieu scolaire.



G. Rousseaux

DES ANIMATIONS POUR TOUS !!!

La Fédération a participé à de nombreuses manifestations sur 2010.

Elle a, comme chaque année, participé au Festival Saumon de Pont-Scorff ainsi qu'au "Défi-Alose" (seconde édition du "Safari Alose", compétition de pêche à la mouche).



C. Le Clève

Un nouveau stand pour plus d'animation.

Nouveauté de l'année, le street-fishing de Pontivy a été un franc succès avec 56 participants et plus de 130 prises répertoriées. La Fédération a également apporté son soutien matériel et participé à de nombreuses animations organisées par les AAPPMA : animation pêche par l'AAPPMA de S^t Martin-sur-Oust pour "Les Virades" (Lutte contre la mucoviscidose), le "Carnacarpé" avec l'AAPPMA de Glénac, une initiation pêche par l'AAPPMA de Pontivy pour les personnes handicapées du foyer de vie de Cléguérec, l'animation "Relais pêche Famille" avec l'AAPPMA de Lorient, diverses interventions avec des scolaires et des animations pour la fête de la pêche. Pour répondre à cette forte demande d'animations, plusieurs nouveaux outils ont été réalisés dont un stand extérieur, attractif et apprécié ainsi que de nouveaux panneaux.

P/11

Ploemel, juillet 2010. moment de détente au bord de l'eau pour ces jeunes d'un centre de loisirs.



G. Rousseaux

800 élèves sensibilisés

Depuis plusieurs années, la réalisation d'animations pêche et découverte des milieux aquatiques est régulière dans les collèges et lycées. Elle s'est encore accrue en 2010 avec plusieurs nouvelles opérations :

- "Eau fil du Blavet" (écoles de l'enseignement privé) est venue compléter "SeauS Blavet" (écoles publiques) pour présenter les milieux aquatiques à 440 écoliers de ce bassin.
- Succédant au MIL "Pêche et Milieux aquatiques" réalisé chaque année depuis 2005 avec les classes de BEPA EAENR "Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux" du

lycée S^{ts} Anges Kerlebobst de Pontivy, un nouveau MIL "pêche et milieux aquatiques" est lancé avec le BAC Pro GMNF "Gestion des Milieux Naturels et de la Faune" qui remplace le BEP. Durant cinq séances, les 18 élèves de cette formation seront initiés à la pêche et découvriront la vie aquatique (macro-invertébrés).

- Côté collèges, la FDPPMA, en partenariat avec l'AAPPMA de Gourin, a mis en place depuis la rentrée 2010 un stage de pêche pour une dizaine d'élèves de 6^e et 5^e du collège Sainte Jeanne d'Arc de Gourin. Pendant vingt mercredis après-midi de l'année scolaire 2010/2011, différentes techni-

ques de pêche seront révélées aux jeunes, notamment la pêche des carnassiers "aux leurres", la pêche de la truite "au toc" et la pêche des poissons blancs "au coup". Ce stage, lié au programme scolaire, a pour vocation de proposer une pratique régulière de la pêche, orientée vers le progrès individuel, la connaissance et le respect du milieu aquatique, le travail collectif et l'apprentissage de soi.

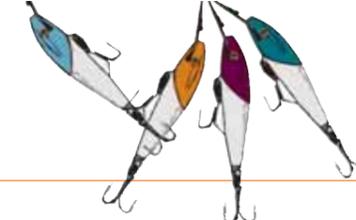
1 840 jeunes concernés

D'autres animations ont aussi eu lieu, dont la "Classe Canal" ainsi que plusieurs interventions ponctuelles. Au total, cette année, dans le milieu

scolaire, plus de 800 élèves ont pu appréhender la richesse et la fragilité des milieux aquatiques. Les vacances scolaires auront aussi attiré un large public, avec environ 1 000 jeunes de centres de loisirs et de services jeunesse. Ils se sont retrouvés au bord de l'eau pour s'initier au loisir pêche et découvrir la richesse de nos milieux aquatiques. 1 840 jeunes concernés au travers de 153 séances d'animation !

G.R.

Pour plus d'information concernant les animations et les prestations, n'hésitez pas à consulter le site internet de la fédération : www.federationpeche.fr/56/, rubrique apprendre à pêcher.



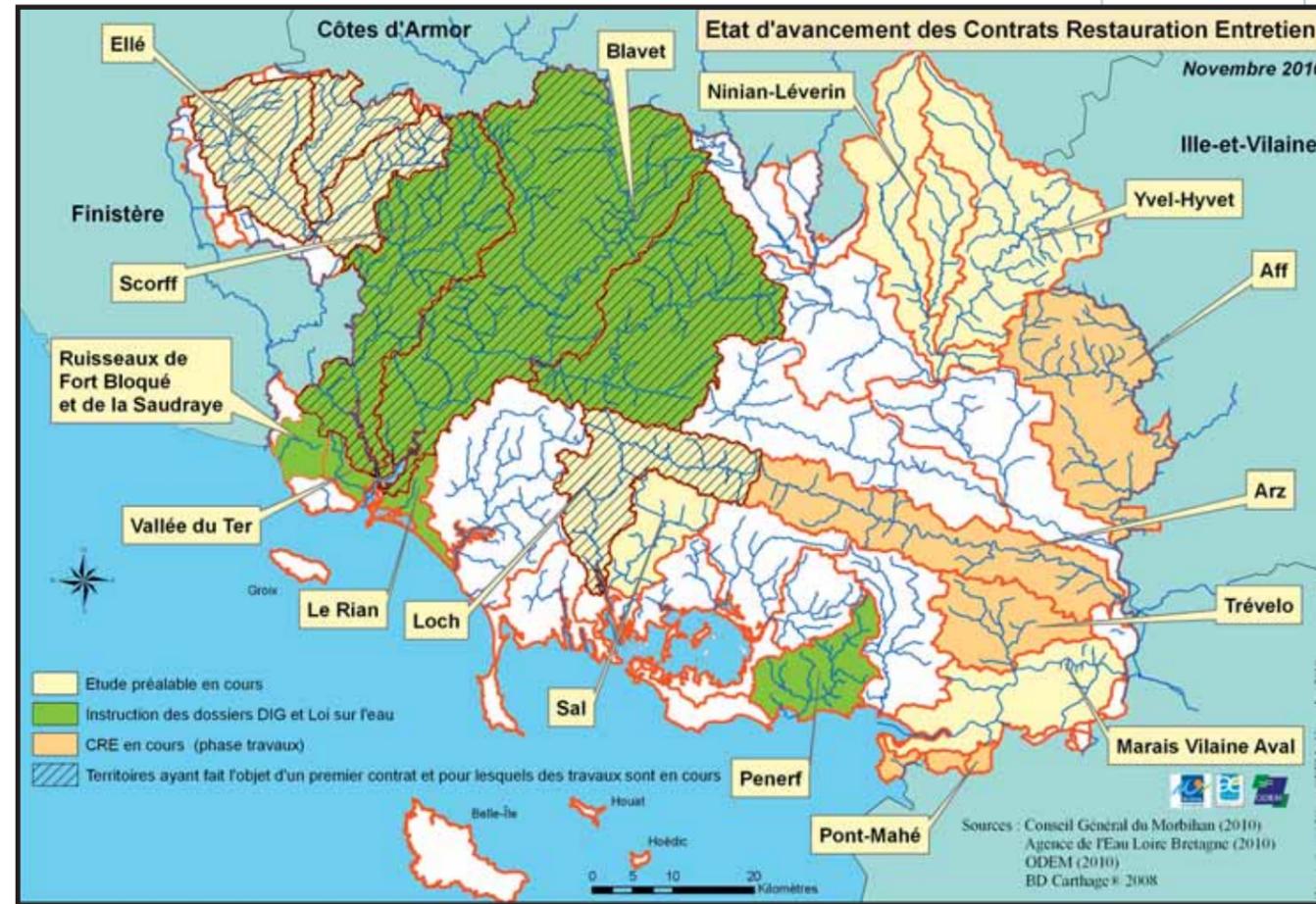
L'anguille sacrifiée !

Etat des CRE à l'automne 2010 ; en 2012 la totalité du département sera couvert par des CRE (ou CTMA).

Dès début juillet, les inquiétudes liées à la sécheresse ont été fortes. Mais nous retiendrons surtout de 2010 des points positifs porteurs d'espoir. Cette année a vu en effet l'engagement de travaux sur plusieurs CRE (voir encadré) sur le Ter à Lorient, l'Aff et l'Arz.

Sur cette dernière rivière, la problématique "Jussie" n'est pas prise en compte et pose un vrai problème dénoncé par l'AAPPMA de Glénac. Néanmoins, ces CRE apporteront une amélioration notable en termes de migration piscicole et de restauration du milieu aquatique. Sur d'autres bassins versants, la dynamique « restauration de l'hydro morphologie » monte en puissance. C'est le cas du Blavet sur lequel le Syndicat mixte de la vallée du Blavet a mené plusieurs opérations de démonstration de ce que seront les travaux du nouveau CRE. Il entrera en vigueur en 2012.

A souligner également, l'engagement des études préliminaires sur le Ninian et l'Yvel. Attendues depuis longtemps, ces démarches devraient aboutir à des premiers travaux dès 2012. Enfin, des procédures préalables arrivent à



leur terme fin 2010-1^{er} semestre 2011, pour des travaux dès 2011 (Drayac, Scorff, Ellé, Blavet) ou 2012 pour le Loch-Sal. La réflexion s'engageant pour les rivières affluentes de la Ria d'Étel, il est possible d'envisager un Morbihan totalement couvert par les CRE en 2012.

Anguille, un plan de dupes ?

15 février, l'Europe valide le plan français de gestion de l'anguille. Déclinaison de la directive européenne "anguille", ce plan affiche pour objectif que le nombre de géniteurs s'échappant vers la mer soit au moins égal à 40 % de ce qu'il devrait être en dehors de toute pression humaine. Considérant que la première atteinte est la pression pêche

sur les civelles, les pêcheurs, via la FNPF, avaient proposé un moratoire absolu sur toute pêche de l'anguille et des mesures immédiates d'aménagement des ouvrages. Malheureusement, le plan retient une autre option : il limite à 5 mois à compter de 2011 la période de pêche de l'anguille, quel que soit le stade (civelle ou anguille) mais prévoit qu'une partie des jeunes anguilles pêchées (- de 12 cm) soit destinée au repeuplement de cours d'eau. Gros HIC ! :
 - La période de 5 mois correspond à ce qui était déjà pratiqué en Vilaine, mais avec une date de fermeture retardée.
 - La survie des civelles pêchées, transportées et remises à l'eau est très faible (des taux de mortalité de plus de 80 % sont rapportés).

L'année 2010, année du démarrage du plan, a été marquée par :
 - Une prolongation d'un mois de l'autorisation de la pêche de la civelle par le COGEPOMI de Bretagne
 - Une remontée des civelles en Vilaine estimée à 4 kg (pour environ 4 000 kg pêchés).
 - Une autorisation nationale d'exporter vers la Chine quelques tonnes de civelles "pour faire remonter les cours", ce à la suite du blocage du port de St Nazaire par les pêcheurs professionnels de civelles.
 Dans ces conditions, les pêcheurs s'interrogent fortement sur les chances de réussite d'un plan dont l'objectif premier semble plus être le maintien coûte que coûte de la pêche professionnelle de la civelle que la sauvegarde de l'anguille.

C.L.C.

CRE ET CTMA, KESACO ?

Les CRE (contrats-restauration-Entretien) sont des programmes dont l'objectif est d'améliorer la qualité hydro morphologique des rivières et la continuité écologique. En clair, il s'agit que les espèces peuplant les cours d'eau y trouvent des conditions de vie favorables et qu'elles puissent y circuler. Initialement conçus en vue d'un meilleur entretien des cours d'eau, ils sont désormais axés sur l'atteinte du bon état écologique imposé par la directive cadre européenne sur l'eau. Ils sont portés par des collectivités (syndicats de communes ou mixtes) qui apportent environ 20 % du financement. L'agence de l'eau Loire-Bretagne et le département du Morbihan contribuent à leur financement à hauteurs respectives de 50 et 30 % et apportent leur soutien technique au travers de l'ASTER. Les pêcheurs contribuent également à certaines actions. Les CTMA (Contrats territoriaux milieux-aquatiques) sont les successeurs des CRE. Ils intègrent également les actions de lutte contre la pollution des eaux (anciens BEP) Pour plus d'information : site internet du CG56 - taper ASTER dans la zone de recherche, puis cliquer sur rapport ASTER.



Le 17 mars, les élus de la pêche manifestent devant le ministère de l'écologie pour protester, entre autres sujets, contre l'insuffisance du plan français de gestion de l'anguille.

MORTALITÉ À TREURAY SUR LE LOCH : UNE POLLUTION PRÉVISIBLE

6 septembre : une importante mortalité est constatée par la Gaule alréenne à l'aval du barrage de Tréaray, plus précisément à l'aval de la sortie du silo à boues de la station de traitement d'eau potable.

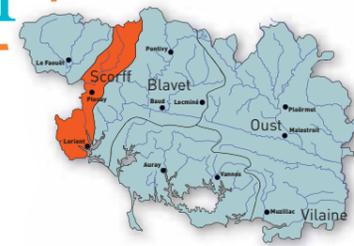


Parmi les espèces touchées par la pollution : le saumon.

Les constats montrent des poissons morts par centaines : truites, brochets, perches, truites de mer, gardons, ablettes, rotengles et même tacons et saumons adultes ; tout y est passé. Par ailleurs, dès l'aval du rejet, le lit du Loch est totalement colmaté par les boues issues du silo. Selon les gestionnaires de la station, la responsabilité incombe aux conditions difficiles de l'étiage. Certes, la retenue est gravement eutrophisée, mais les conditions hydrauliques et atmosphériques sont les mêmes sur le Loch que dans le reste du département. En août 2003, des écoulements de boues avaient été constatés (PV dressé) en aval de la station ; idem le 17 et le 31 août 2010 (signalés au gestionnaire). Manifestement, le système de traitement des boues dysfonctionne et il est à l'origine de cette pollution. Dans ces conditions, la réaction des gestionnaires de la station n'est pas acceptable. Nous aurions préféré que, chacun assumant ses responsabilités, une véritable réflexion soit menée sur les raisons de cette pollution, celles imputables au dysfonctionnement du traitement des boues et celles imputables à la situation du bassin en matière de qualité d'eau brute.



Le syndicat mixte de la vallée du Blavet a réalisé plusieurs travaux de démonstration, ici un rechargement du lit, sur le ruisseau de Talhouet Lamotte en Languidic.



Réhabilitation du ruisseau du Langonnet : 2010, le bouquet final ?



Moins de 4 mois après les travaux, la nature reprend ses droits. Il est déjà difficile de visualiser l'ancien tracé rectiligne de cette portion du Langonnet.

Reméandrisation de 285 m de cours d'eau sur un site stratégique. 2010 voit l'achèvement d'une longue période de travaux de réhabilitation. Elle a été engagée dès 2004 sur le ruisseau du Langonnet, par la fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique en association avec de nombreux partenaires (AAPPMA Entente du Haut Ellé, commune de Langonnet, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil régional, Conseil général du Morbihan, ...).

Genèse d'une opération pilote

Évoquée dès 2004, il aura fallu attendre 6 ans pour finalement aboutir à la réalisation de ces travaux. Grâce à l'étroit partenariat engagé dès le départ et à la confiance mutuelle construite au fil des années de tra-

vau, cette opération a pu voir le jour. La commune de Langonnet s'est engagée avec l'acquisition d'une parcelle stratégique, située à l'entrée de bourg, préalable indispensable à la poursuite du projet.

L'esprit du projet

Le principe de la reméandrisation a consisté à redonner à la portion de

cours d'eau des caractéristiques (tracé en plan, gabarit et cote de fond) les plus proches de son état initial. Celui connu avant les travaux de rectification menés lors des opérations de remembrement. Cette démarche vise au final à restaurer une biodiversité disparue. S'il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité des travaux, cette opération aura d'ores et

déjà souligné l'importance d'une dynamique locale pour mener à bien ce type de réhabilitation. De plus, l'expérience emmagasinée pourra être mise à profit pour développer demain ce type d'opération. Elles sont indispensables pour atteindre les objectifs de bon état écologique sur des secteurs fortement perturbés.

Y.F.

SENTIER PÉDAGOGIQUE



Suite aux opérations de reméandrisation sur une parcelle rachetée par la ville, le projet de sentier pédagogique a pu être réalisé fin été 2010 par l'équipe des chantiers nature de la Communauté de communes du Pays du Roi Morvan. En "immersion" dans cette zone humide, le visiteur peut comprendre comment fonctionnent les différents éléments qui composent un milieu comme celui-ci. Les 9 bornes d'interprétation, et le topoguide inspiré par les enfants de la commune, font de l'ensemble, un mélange entre information et petits jeux ludiques favorisant l'échange entre petits et grands. Des mammifères aquatiques à la vie des batraciens, en passant par les poissons, ainsi que quelques techniques de pêche, un grand nombre de thèmes sont développés. Ce sentier est la parfaite occasion pour une balade d'un dimanche après midi ou encore une petite pause entre deux parcours de pêche sur l'Ellé. N'hésitez pas à venir découvrir ce site. Il ne manque plus que vous !!!

EN CHIFFRES

285 m de cours d'eau reméandrés, 53 m de linéaire gagnés par rapport au tracé rectiligne, 8 j de travaux, 330 tonnes de granulats, 200 m² de toile de coco, 25000 € (30 % Agence de l'Eau Loire Bretagne, 20 % Conseil régional de Bretagne, 30 % Conseil général du Morbihan, 12 % FNPF, 8 % Fédération de pêche du Morbihan).

Indices d'abondance d'anguilles sur le Scorff : résultats alarmants



La station en aval de Pont Scorff, accessible directement depuis la mer, a été l'une des plus productives avec une centaine d'anguilles pêchées sur 30 points, mais celle de Penlan, située seulement 4 km en amont, ne présentait plus qu'un tiers de cet effectif.

Des pêches électriques d'indices d'abondance anguilles ont été conduites, pour la première année, sur le bassin du Scorff. 24 stations de pêche ont été échantillonnées sur l'ensemble des affluents du Scorff, ainsi que sur les bassins du Ter, du ruisseau de Lannédec et de la Saudraye. Les résultats font apparaître de bons indices d'abondance uniquement sur les stations accessibles situées très en aval sur les bassins pêchés (Scorff en aval de Pont Scorff, ruisseau de Queven, Scave aval). Mais dès les stations situées un peu plus loin de la mer, ou en amont d'ouvrages difficilement franchissables, les densités d'anguilles s'effondrent. Des anguilles ont néanmoins été capturées jusque sur les stations les plus en amont du Scorff (Langoëlan), mais en nombre extrêmement limité. A signaler la présence de pathologie (points blancs)

sur une fraction importante des petites anguilles capturées en aval de Pont Scorff. Ces résultats confirment malheureusement la situation de plus en plus préoccupante de la population d'anguilles.

A.L.C.



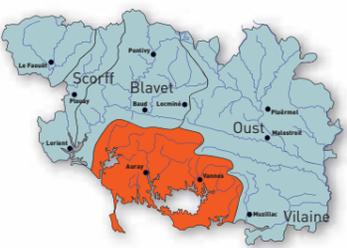
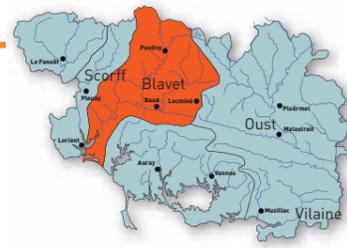
- En 2010, un suivi a été réalisé sur les lamproies marines sur l'Inam. Ce suivi a mis en évidence que le barrage de la conserverie morbihannaise constituait un obstacle migratoire important pour cette espèce. En effet, le suivi a montré une forte concentration des lamproies sur les quelques centaines de mètres situés à l'aval du barrage. En amont, aucun individu n'a été comptabilisé sur tout le reste du cours d'eau.

- Malgré des débits relativement faibles tout au long de l'été, proches du 1/20^e du module, l'Ellé a parfaitement bien résisté. C'est en tout cas ce qui ressort des inventaires piscicoles réalisés en septembre dans le cadre des suivis d'indices d'abondance tacon. Jamais, en effet, la quantité de tacons comptabilisés sur le haut Ellé n'a été aussi importante que cette année.



CRE du TER
Des travaux à partir de 2011

Le CRE du Ter est lancé. Il comprend de nombreux travaux de réhabilitation en hydromorphologie. En 2011, ces travaux consisteront principalement en rechargement du lit pour remonter la ligne d'eau. Des zones test seront choisies en coordination avec les propriétaires et exploitants concernés.



A la recherche des mystérieux alosons du Blavet...

La reproduction de l'alose avait déjà été mise en évidence par un suivi réalisé en 2008 sur le bas Blavet (principalement en aval de l'écluse des Gorêts). Cette année, les dates et lieux de sa reproduction ont tenté d'être mieux précisés. Des alosons ont également été recherchés à proximité des sites de frai. Alosons qui n'ont encore jamais été observés sur le Blavet. Un suivi halieutique a également été mis en place auprès des pêcheurs à la ligne.

Des sites de frai très actifs, mais des alosons très discrets

Le comptage nocturne de "bulls" (sorte de tourbillon témoignant de l'activité de reproduction) a montré que le frai a été tardif cette année (principalement de la mi-juin au début juillet). Le site le plus fréquenté par les géniteurs d'alosons a été le parcours d'eaux vives de Lochrist. L'activité de reproduction y a été forte. En revanche, malgré plusieurs campagnes de pêches réalisées en juillet en bateau, en canoë ou par pêche électrique, aucun aloson n'a été capturé parmi les centaines d'alevins pêchés (principalement des cyprinidés). Alors où sont les alosons du Blavet ? Plusieurs hypothèses peuvent être émises, notamment leur dévalaison très rapide vers la zone estuarienne. C'est pourquoi des pêches seront réalisées l'année prochaine en aval d'Hennebont : la "traque" continue !



A.L. Caudal

Malgré un filet expérimental "fabrication maison" (merci Noël Mounier!) efficace sur les alevins de cyprinidés... aucune capture d'alose !

Très peu de données halieutiques

L'enquête halieutique a été, quant à elle, très peu fructueuse. Seuls deux pêcheurs nous ont retourné leurs carnets de captures et prélèvements d'écaillés d'alosons, sur la quarantaine de pêcheurs volontaires. C'est bien regrettable, car l'objectif de ce suivi était non seulement de mieux connaître les pratiques locales de la pêche de l'alose, mais aussi de participer à une étude menée par l'INRA. Elle porte sur la génétique de l'alose concernant notamment l'éventualité d'une hybridation entre Grande Alose et Alose Feinte. Des prélèvements seront réalisés l'année prochaine directement sur les cadavres d'alosons. Si ce matériel biologique est certes peu "engageant", il est en

revanche facile à prélever et en quantité importante. En effet, une grande partie des géniteurs ne survit pas à la reproduction.

A.L.C



Rivières canalisées : les pêcheurs souhaitent un partenariat avec la région

En application de la loi du 13 août 2004, la région Bretagne est propriétaire de l'ensemble des voies navigables morbihannaises depuis le 1^{er} janvier 2010. A ce titre, c'est désormais elle qui assume les prérogatives d'entretien et de gestion de la voie d'eau.

Absence de navigation, peu de randonnée, longtemps les pêcheurs ont été les seuls usagers de la voie d'eau. Désormais, les chemins de halage voient leur fréquentation s'amplifier : piétons, mais aussi vélos, contraignent les pêcheurs à délaisser leurs lieux de pêche traditionnels ce qui crée des tensions entre usagers ; d'où l'importance de leur permettre d'accéder aux secteurs non circulés, non randoisés : contre-halage, pourtours d'ouvrages et l'eau elle-même.

C.R.E du Loch : les collectivités piscicoles se jettent à l'eau



L'ensablement d'un important linéaire du ruisseau du Gouar Lanvel, en uniformisant l'habitat, a fortement diminué les capacités de reproduction et de croissance de cet affluent autrefois réputé.



La diversification des habitats sur 4 parcours à fort potentiel (pente, affluent fonctionnel) viendra compléter le panel des travaux envisagés.

Débuté en 2007, le Contrat Restauration Entretien du Loch a déjà permis à ce jour de restaurer un linéaire conséquent de ripisylve. Désireuses d'aller plus loin dans cette démarche de réhabilitation, les AAPPMA "la société du Loch" et "la Gaule Alréenne" signataires du CRE, appuyées par la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ont souhaité profiter de ce CRE, pour s'engager dans un programme ambitieux de restauration. Au programme des collectivités piscicoles deux actions emblématiques :

- la restauration des fonctionnalités de reproduction et de croissance sur un affluent du Loch, le ruisseau du Gouar Lanvel,
- la réhabilitation de quatre parcours de pêche autrefois réputés sur le cours principal du Loch (soit près de 2400 mètres).

Les objectifs affichés par ces deux actions sont nombreux. Il s'agit de servir de chantier test en prévision d'un nouveau CRE du Loch et du Sal axé essentiellement sur de l'hydromorphologie. C'est aussi montrer l'intérêt de ce type de travaux dans le cadre des CRE en transmettant l'expérience acquise par les collectivités

piscicoles. Valoriser et développer le partenariat local (structures locales, riverains, écoles,...) sont également recherchés.

Cette année, une première partie consacrée à l'état des lieux, aux propositions de travaux et aux différents aspects réglementaires, a été réalisée, en accord avec les financeurs, (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général du Morbihan) et le Syndicat Mixte du Loch et du Sal, structure porteuse du CRE. Les travaux devraient quant à eux être réalisés sous maîtrise d'ouvrage Fédération de Pêche en étroite collaboration avec les deux AAPPMA concernées.

A noter que les pêches électriques réalisées sur le Gouarh Lanvel dans le cadre de l'état des lieux ont été filmées par des cinéastes bénévoles de "CETAVOIR" pour la Gaule alréenne.

Résultat, un superbe et original film à visionner absolument sur : http://www.dailymotion.com/video/xdleje_la-recette-du-jour-poissons-aux-cha_webcam/ ou directement sur le site <http://www.lagaulealreenne.net/réhabilitation-gouah-lanvel/>

Y.F.

PROTECTION PARE-SOLEIL
SAS MOUCHY - CARABEAU
 56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22
 Stores intérieurs et extérieurs
 Motorisation • Entretien
 Bâches • Réparations camping
DEVIS GRATUIT
 Fabricant • Installateur

infos musette

CRE de la Ria d'Etel : courant 2011 le syndicat de la ria d'Etel devrait engager la réflexion « CRE » pour les cours d'eau alimentant la ria. **Problème** : en effet, le Kergroix étant classé en bon état, il semble qu'il ne pourra pas bénéficier de ce CRE et qu'aucun entretien ne pourra y être réalisé à ce titre. Rappelons que le bon état actuel du Kergroix est pour beaucoup le résultat de l'excellent travail d'entretien réalisé dans le passé par la gaule alréenne et la Fédération. Comprenez qui pourra !

Etang de la forêt (Brandivy) : en juillet 2010, les températures relevées en aval de l'étang du Loch ont allégrement dépassé les 23°, souvent les 24 °C, dépassant même 26° à quelques reprises. Comment s'étonner dans ces conditions de la situation du Loch aval au regard de la truite qui ne supporte pas les températures supérieures à 23 °C. En amont de l'étang, malgré les biefs, la température de l'eau n'a pas excédé 23,1 °C.



CRE Trévelo et Arz : 32 ouvrages aménagés !



Avec neuf nouveaux aménagements, l'opération de restauration de la continuité écologique, engagée depuis 2008 dans le cadre du Contrat de Restauration Entretien du Trévelo, se poursuit. Trois buses sous-dimensionnées ou fortement dégradées ont été remplacées par des buses de diamètre adapté et enfoncées dans le lit du cours d'eau pour permettre à celui-ci de retrouver un fond naturel à l'intérieur de l'ouvrage. Montant : 15 550 € financés à 50 % par l'Agence de l'eau Loire

Buse remplacée sur un affluent du Trévelo. Le remplacement d'une buse, opération a priori peu complexe, nécessite en réalité une certaine technicité pour allier impératif hydraulique, écologique et usage (type d'ouvrage, choix du diamètre, aménagement radier aval, géotextile coco pour stabilisation des berges alentours,...)

Bretagne, 30 % le Conseil général du Morbihan, 20 % les collectivités piscicoles. A un peu plus de la mi parcours de ce programme de restauration, ce sont pas moins de 29 points de blocages qui ont été déjà aménagés. Fort des premiers résultats obtenus dans le cadre du CRE Trévelo, la fédération de pêche du Morbihan s'est engagée cette année dans le CRE de l'Arz avec, au programme, l'aménagement de 3 points de blocage migratoire par an sur cinq ans. Deux ont été aménagés sur le ruisseau du moulin de Larré et un troisième sur l'aval du ruisseau de Camarec. Montant : 7 580 € financés à 50 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, 30 % le Conseil général du Morbihan, 20 % les collectivités piscicoles.

Y.F.

Water réhabilite les zones humides



Le projet européen WATER vise à reconquérir les zones humides. Par le passé elles ont été asséchées par le drainage, la rectification et le recalibrage. Leur réhabilitation est essentielle pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau. Celle du ruisseau du Camet, affluent de l'Yvel, s'inscrit dans ce programme réalisé en partenariat avec une collectivité territoriale : le Pays de Ploërmel cœur de Bretagne et la Chambre d'agriculture du Morbihan. L'est du département du Morbihan se caractérise par des têtes de bassins composées de ruisseaux inférieurs à 2 m de large. Ils ont été fortement altérés par les travaux connexes aux remembrements et les travaux d'hydraulique agricole. Les conséquences sont toujours dramatiques pour les habitats piscicoles. Le ruisseau le Camet, situé sur les communes de Loyat et Néant sur Yvel, est l'un des

trois sites d'expérimentation retenus. L'étude (par méthode Réseau d'Evaluation des Habitats) a confirmé le caractère dégradé du cours d'eau. Si les indices biologiques globaux normalisés (IBGN) réalisés témoignent d'une qualité de l'eau satisfaisante, les inventaires piscicoles attestent de la dégradation forte de l'habitat : aucune truite présente et seulement quelques chabots et loches. Plus que le terrain, ce sont le cadastre napoléonien et la vue aérienne de 1952 qui ont apporté les informations cruciales de localisation de l'ancien cours du ruisseau. La caractérisation du nouveau cours va permettre de proposer aux propriétaires et exploitants une nouvelle configuration de leur parcelle. L'étude réalisée par la chambre d'agriculture du Morbihan va fournir aux exploitants l'impact économique du changement de pratique sur les parcelles.

Aucune truite présente et seulement quelques chabots et loches sur ce tronçon recalibré du Camet.

J.C.L.C.

CAHIER Spécial pêche

Parler de pêche

Montrer la pêche

Pages 19 à 33

www.federationpeche.fr/56/

Parler de pêche ! Montrer la pêche

AAPPMA et fédérations de pêche ont pour mission la protection et la gestion des cours d'eau. Face à l'urgence des dégradations constatées, elles ont pendant près de 30 ans consacré leurs efforts à protéger les milieux, à démontrer que d'autres politiques étaient possibles, à accompagner la prise de conscience de la collectivité vers d'autres politiques. Aujourd'hui, la continuité écologique et l'hydro morphologie sont à l'honneur. Des politiques d'envergure (CRE, CTMA, Grenelle, CPER) prolongent, en les décuplant, ce que nous portions seuls hier.

Il est grand temps, aujourd'hui, de nous consacrer un peu plus à notre deuxième grande mission : promouvoir et développer la pêche de loisir. C'est un grand chantier où tout est à faire auquel nous nous attaquons. La pêche souffre de reconnaissance, de sa discrétion sur le terrain, dans la presse, au bord de l'eau ! C'est pourquoi, nous nous attacherons désormais à la rendre visible :

- Dans la presse papier, télévisuelle, radio, électronique
- Sur le terrain au travers de manifestations choisies, valorisantes, innovantes
- Au bord des cours d'eau, via une politique de création de parcours labellisés et signalisés, adaptés aux différents publics
- Sur un plan économique au travers de la création d'une filière touristique "pêche de loisir" associant professionnels de l'accueil et du tourisme, hébergeurs, guides et détaillants d'articles de pêche, et le monde associatif de la pêche.

De quoi nous occuper pour les 10 années à venir.



Réglementation 2011 : fiche pratique

Dates d'ouverture :

- 1^{re} catégorie et truites : du 12 mars (à 8h00) au 18 septembre inclus
- 2^{de} catégorie :
 - a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1^{er} janvier au 30 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre
 - b) poisson blanc : toute l'année
 - c) anguille : du 1^{er} avril au 31 août (1^{re} et 2^{de} cat.)
 - d) saumon - alose : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons et d'aloses sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible sur le site de la Fédération.

Attention : le lac de Guerlédan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher. Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture

- Truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)
- Truite de mer : 35 cm
- Saumon : voir document spécifique
- Sandre : 40 cm
- Black-bass : 30 cm (en seconde catégorie)
- Brochet : 50 cm (en seconde catégorie)

Nombre de lignes autorisées

- En 1^{re} catégorie : 1 seule ligne sauf sur certains plans d'eau de 1^{re} catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé (cf. liste ci-dessous). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles valables en 1^{re} catégorie.

- En 2^{de} catégorie : 4 lignes. Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Voir document spécifique

Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection de frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 15 avril inclusivement.

Quelques rappels réglementaires importants

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie.
- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne peut se pratiquer qu'à partir de la rive.
- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages
- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).
- En 2^{de} catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon, de la truite de mer et de l'alose sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site internet de la Fédération (www.federationpeche.fr/56/), rubrique réglementation



Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q ^u	Espèces	GP	Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q ^u	Espèces	GP		
Bassin de la Vilaine	La Vilaine	La Roche Bernard	+++ +++	Gardon, tanche, brème, carpe, anguille Sandre, brochet, perche	H	Bassin du Blavet	Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++ ++ + ++ +	Gardon, brème Sandre, perche, autres blancs Brochet, truite Saumon (en aval) Truite de mer (en aval)	H
	L'Oust	La Gacilly, St-Martin Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	+++ ++	Tous poissons blancs Sandre, brochet, perche	H		La Vieille Rivière de St Aignan	Pontivy	+++	Truite, poisson blanc, carnassier	H
	L'Yvel	Ploërmel, Mauron	+ + ++	Truite Brochet, perche Sandre, poisson blanc	H		L'Evel	Baud, Locminé	++ + +	Poisson blanc, brochet Truite Saumon (en aval)	H
	Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	+ ++	Truite Brochet, perche, poisson blanc	H		Le Tarun	Baud, Locminé	+++	Truite	P
	L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	+ ++	Truite Poisson blanc et carnassier	H		La Sarre	Melrand, Guéméné	+++	Truite	P
	L'Oyon	Guer		Truite	H		Le Brandifrou	Melrand	+++	Truite	P
	La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	++	Truite, brochet, gardon, Vandoise, tanche	H		Le Sebrevet	Lorient	+++	Truite	P
	L'Arz 1 ^{re} catégorie	Gaule de Lanvaux Questembert, Vannes	++ +	Truite, brochet, perche Poisson blanc	H		Le Kersalo	Lorient	+++	Truite	P
	L'Arz 2 ^e catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	+++	Brochet, poisson blanc	H		Le Temple	Lorient	+++	Truite	H
	Le Sedon	Josselin	++	Truite	P		Bassin du Scorff	Le Scorff	Plouay, Guéméné	++ ++ +	Truite Saumon Brochet, poisson blanc
Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++	Truite, poisson blanc, brochet	H	Le R. de S' Sauveur	Plouay		+++	Truite	P	
Bassins côtiers	Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++	Truite	P	Bassin de L'Ellé	La Laïta		++	Truite, saumon	P
	Le Liziec, Le Meucon	Vannes	++	Truite	P		L'Ellé	Entente du haut Ellé	++ ++	Truite Saumon, brochet, poisson blanc	P
	Le Kergroix	Auray	+++ +	Truite (fario et de mer) Saumon	P		Le Naïc	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
	Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++	Truite (fario et de mer) Saumon (pêche interdite)	H		L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	+++ ++	Truite Saumon	P
	Le Sal	Auray, Vannes	+	Truite, poisson blanc, carnassier	H		Le Langonnet	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
							Le Rozo	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
					L'Aër	Guéméné, haut Ellé	++	Truite	P		
					Canal de jonction	Pontivy, Rohan	+++	Carnassier, poisson blanc	H		

GP : Gestion Piscicole Q^u : abondance
H : Halieutique (avec introduction de poissons)
P : Patrimoniale (sans introduction de poissons)



Plans d'eau de 1^{re} catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1^{re} catégorie suivants :

- Étang communal de CRUGUEL
- Étang communal de GUEGON
- Étang communal de PONT AR LEN en GOURIN
- Étang communal de LANOUEE
- Étang du PONT BERTHOIS, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de LOCQUETAS
- Étang communal de LA PRIAUDAIS sis sur la rivière l'OYON, commune de PORCARO
- Étang du MOULIN DE LA VALLEE, commune de S^T JACUT LES PINS
- Étang communal de S^T NICOLAS DU TERTRE
- Étang communal de SERENT
- Étang communal de GUERN
- Étang de KERSTRAQUEL sur MELRAND

- Les deux étangs communaux sis au lieu-dit "L'ÉTANG aux BICHES", commune de TREDION
- Le petit étang de KERBEDIC, commune de S^T TUGDUAL
- Étang dit de l'Abbaye à LANGONNET
- Étang communal de TREFFLEAN
- Étang du Petit Moulin sur S^T MARTIN SUR OUST à partir du 1^{er} juillet 2011

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial) : en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS S^T MAURICE).

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité		Quantité	Espèces
			pêche en barque	pêche en float-tube		
Étang de Lannéec	1	AAPPMA de Lorient	Oui (1)	Non	+++ +++	Perche, brème, gardon, carpe Brochet
Lac au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	Oui (2)	Oui	+++ ++	Sandre Brochet, poisson blanc
Étang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	Non	Non	++	Brochet, brème, gardon
Étang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	Non	Oui	+++ +	Poisson blanc Brochet, perche
Étang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	Non	Oui	+++	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Étang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	Oui (1)	Non	+	Carnassier, poisson blanc
Étang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux, de Questembert	Oui (1)	Non	+++	Brochet, perche, carpe
Étang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	Oui (1)	Non	++	Brochet, poisson blanc
Étang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	Non	Oui	++ +	Sandre Poisson blanc
Étang de Château Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	Non	Non	+	Brochet, poisson blanc
Étang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	Non	Non	++	Poisson blanc, carnassier
Étangs de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	Non	Non	+++ ++	Poisson blanc, carnassier
Étang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	Non	Oui	++	Poisson blanc, carnassier
Étang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	Oui (1)	Non	+++	Poisson blanc, carnassier
Étang du Dordu	15	AAPPMA de Guéméné	Non	Non	+	Poisson blanc, carnassier
Étang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	Non	Non	++	Poisson blanc, carnassier
Étang de la Rocquennerie	17	AAPPMA de Glénac	Non	Oui		Poisson blanc, carpe, carnassier

Tous ces étangs sont classés en 2^{de} catégorie. (1) : Moteur thermique interdit (2) : Moteur thermique interdit si > 6 cv.

COTES D'ARMOR

ILLE ET VILAINE

FINISTÈRE

LOIRE ATLANTIQUE



-  Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
-  Cours d'eau de 2^e catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  Principaux plans d'eau (voir tableau page 21)
-  A visiter



Cours d'eau et plans d'eau de 2nde catégorie dans le Morbihan

1. La Vilaine.
2. L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat.
3. Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel ; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
4. La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de Saint-Congard).
5. L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en-dessous des ouvrages de l'ancien moulin de Chatelier (commune de Comblessac - Ille et Vilaine).
6. L'Arz en aval du 2^e pont d'Arz, C.D. n°14

7. Le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
8. Le canal du Blavet.
9. Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
10. Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
11. La rivière de Saint-Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
12. Le Trévelo, en aval de sa confluence

avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).

13. Les étangs de plus de trois hectares.
14. Etang de l'abbaye de Langonnet : interdiction de pêche à l'asticot et à tous les leurres mobiles. Par ailleurs, le nombre de truites est limité à 3 par jour.

Réserves de pêche et réglementations particulières

Zone d'influence AAPPMA d'Auray

- Étang de Tréauray : pour la section située entre le pont de la D 19 (limite amont) et le barrage du Moulin de Pont de Brec'h (limite aval), soit sur une distance de 200 m.
- Secteur "mouche" : sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

Zone d'influence AAPPMA "Entente du Haut Ellé"

- Ruisseau de Cadelac : du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac.
- Etang de l'abbaye de Langonnet : interdiction de pêche à l'asticot et à tous leurs leurres mobiles. Nombre de truites limité à 5 par jour.

Zone d'influence AAPPMA de Glénac

- La pêche du carnassier est interdite au port de Glénac, sur 500 m depuis sa confluence avec l'Aff, entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2011.
- La pêche à la mouche est autorisée pour la seule pêche de l'alose entre la date d'ouverture de la pêche de l'alose et le 30 avril 2011 inclus, à l'aval des barrages de La Potinais et de Limur sur une distance de 200 m.

Zone d'influence AAPPMA de Gourin

- Sur les étangs de Pont ar len et de Tronjoly, la limitation de capture par jour pour la truite est fixée à 5.

Zone d'influence AAPPMA de Guéméné

- La pêche au vairon est interdite sur les affluents de la Sarre, du Scorff et de l'Aër situés sur le domaine géré par l'AAPPMA de Guéméné.
- La taille de la truite est portée à 23 cm sur tout le cours du Scorff, de la Sarre, de l'Aër ainsi que de leurs affluents respectifs situés sur le domaine piscicole géré par l'AAPPMA.

Zone d'influence AAPPMA de Guer

Bassin de l'Aff
- Ruisseau du Camp de Coëtquidan (Ministère de la Défense) : la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Etang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.

Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'AFF dans le camp de Coëtquidan.

Zone d'influence AAPPMA de Locminé

- Toute pêche du black-bass est interdite dans les étangs de Kerguéhennec.

Zone d'influence AAPPMA de Lorient

- Le Blavet, sur 200 m en aval du barrage des Gorets : seule la pêche à la mouche fouettée (une seule autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée entre la date d'ouverture de la pêche de l'alose et le 30 avril 2011 inclus.

- Etang de Saint Mathurin en Ploemeur : autorisation de pêche limitée à l'anse de Kerbernés, à la Pointe des Mariés et à l'extrémité nord du plan d'eau (voir détail des limites sur place). En outre, le nombre de lignes est limité à deux.

Zone d'influence AAPPMA de Malestroit

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : 50 m à l'aval et 50 m à l'amont de la passe à poissons de Beaumont, communes de Saint Congard et Saint Laurent sur Oust.

Zone d'influence AAPPMA de Mauron

- Ruisseau le Doueff : Parcours réservé aux jeunes de - 16 ans : de la route de Concoret D2 à l'amont (Le Lavoir), au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (commune de Mauron).

Zone d'influence AAPPMA de Muzillac

- La rivière de Saint Eloi : de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).

Réserves temporaires :

- Le Tohon : du pont du Moustero (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont

(commune de Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carnassier.
- Le Kervily : sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

Zone d'influence AAPPMA de Ploërmel

- Lac au Duc : toute pêche est interdite du 1^{er} mai au 30 juin 2011 entre la pointe de Brango (limite aval) sur une distance de 300 m vers l'amont, entre la rive et 100 m au large en vue de la protection des frayères à sandre.

- Lac au Duc : pose de lignes en bateau ou par télécommande interdite pour pêcher la carpe de jour comme de nuit.

Zone d'influence AAPPMA de Pontivy

- Le ruisseau de Lesturgant : pour la section délimitée à l'amont par le moulin en ruines de Lesturgant et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.
- Le ruisseau de Kervenoaël et ses petits affluents : sur toute sa longueur.
- Le ruisseau du Guilly : de sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval.

Zone d'influence AAPPMA "La Gaule de Lanvaux"

- La période de fermeture du black-bass sur l'étang du Moulin Neuf (Malansac) est prolongée jusqu'au 10 juin inclus.

Zone d'influence AAPPMA de Vannes

- Etang de Trégat : la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.
- Le Plessis ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.

- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

Tarif des cartes de pêche 2011 dans le Morbihan

Rappel : nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA)

• Cartes annuelles adultes

- La **carte interdépartementale EHGO** : il s'agit d'une carte "personne majeure" intégrant en pré-imprimé la CPMA "majeure" et la vignette réciprocitaine EHGO (voir page 4). (85 €).

- La carte de membre **personne majeure** : obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la CPMA (70 € avec la CPMA ; 41 € si CPMA déjà acquise ; possibilité d'y apposer la vignette EHGO à 25 €).

- La carte promotionnelle **femme** : cette carte peut être délivrée à toutes les femmes, mariées ou non à un pêcheur. Elle donne le droit de pêcher à une seule ligne, mais à tous les modes de pêche autorisés, en 1^{er} comme en 2^e catégorie. La CPMA y est intégrée et elle bénéficie de la réciprocité EHGO sans supplément (30 €)

• Cartes "jeunes"

- La carte de membre **personne mineure** : adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1^{er} janvier 2011) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre... pour un prix jeune ! La réciprocité EHGO est incluse dans le prix de la carte (15 € avec CPMA ; 14 € si CPMA déjà acquise)

- La carte **découverte** : réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier 2011) auxquels elle donne les mêmes droits qu'à leurs aînés (3 €).

• Cartes temporaires

- La carte **vacances 7 jours** : conçue pour permettre aux non-pêcheurs de découvrir la pêche à l'occasion des vacances, cette carte peut être délivrée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Durant sa période de validité, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre (30 € avec CPMA ; 18 € si CPMA déjà acquise).

- La carte **journalière** : même principe que la carte "vacances" mais avec une durée de validité d'une journée (10 € avec CPMA ; 7 € si CPMA déjà acquise).

ATTENTION : seules les cartes de membre "majeur", "mineur", "interdépartementale" ainsi que la carte "promotionnelle femme" peuvent recevoir la CPMA "migrateurs (30 €)" obligatoire pour pêcher le saumon.

E.H.G.O. : le département du Morbihan adhère à l'E.H.G.O. (voir page 4). Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.

VOTRE GRANDE SURFACE NATURE

INTERNAT'IE

Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 32 ans vous propose

Rayon pêche à la mouche truite - saumon

EUROPÉPÊCHE

500 m²

Pêche - Chasse

Animalerie - Plongée - Accastillage

Ouvert du lundi au samedi

Un choix exceptionnel au meilleur prix

Kervail - Route de Concarneau

QUIMPERLÉ

Tél. 02.98.39.34.02

Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure

- Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 19, dite de Minazen, et l'écluse n° 23, dite de Kerrousse, communes de Languidic et Inzinzac-Lochrist.

- Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 16, dite de Saint Adrien, et l'écluse n° 18, dite de Sainte Barbe.

- Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 8, dite de Guern, et l'écluse n° 9, dite de Saint Nicolas des Eaux.

- Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 3, dite de Signan, et l'écluse n° 4, dite du Roch.

- Le Blavet : sur les biefs dits "de la Ville" et "de la Cascade", soit entre l'écluse de Lestitut (n° 2) et l'écluse de la Cascade (n° 108).

- Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : entre l'écluse n° 39 dite de Bocneuf et l'écluse n° 34, de S' Jouan.

- Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : du pont des deux rivières (amont écluse n° 29) à l'écluse n° 28 dite "de la ville aux Figlins".

- Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : entre le pont de la RN 166 au Roc Saint André et l'écluse n° 28 dite de "La Ville aux Figlins".

- Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : sur le bief compris entre l'écluse n° 25 dite de Malestroït et l'écluse n° 24 dite de Foveno, uniquement côté halage (commune de Saint Congard).

- L'Oust, du Pont du Guélin à l'écluse de Limur (n° 20).

- L'Oust entre le chemin d'accès au château de Boro, à l'aval, et le ponton d'abordage de l'île aux Pies, à l'amont, commune de Saint Vincent SUR Oust (Rive droite uniquement concernée).

- L'Oust, du barrage de La Potianis au pont de Saint Perreux, route de Redon.

- Etang communal de la Folie en Mauron : sur la totalité de son périmètre (Embarcations et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire).

- Lac au Duc de Ploërmel : sur le secteur compris entre "Le petit Rocher" cale 36 (commune de Taupont) à l'aval, et le chemin de "La bande des mouettes" (commune de Loyat) à l'amont, pour la rive côté Taupont, et de la maisonnette SNCF (commune de Loyat) au parking de Grandcastel (exclu) (commune de Ploërmel) pour la partie Est.

- Lac au Duc de Ploërmel : pose de lignes en bateau ou par télécommande interdite pour pêcher la carpe de jour comme de nuit.

- L'étang communal de la Peuplraie à La Trinité Porhoët : sur la totalité de son périmètre.

- L'étang de S' Malo de Beignon : voir la réglementation sur place.

- L'étang de Lannec (communes de Ploemeur et Guidel) : sur la totalité de son périmètre (pêche autorisée en barque, moteur électrique exclusivement).

- L'étang de Kerloquet à Carnac : sur la totalité de son périmètre.

- L'étang du Valvert en Noyal Pontivy : sur la totalité de son périmètre.

- L'étang de Bel Air en Priziac : sur tout son périmètre sauf zone de protection d'espèces végétales délimitée sur le site.

- L'étang de la Rocquennerie à La Gacilly : sur tout son périmètre.

- L'étang du Moulin Neuf à Rochefort en Terre : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage.

- L'étang de Réguiny : sur tout son périmètre.

- L'étang communal de Ménéac : sur tout son périmètre.

- L'étang de Tréauray : sur 150 à 200 mètres, à environ 500 mètres en aval de Moulin d'Estaing (rive Brech). (Le parcours sera délimité par un balisage)

- L'étang de Tréauray : sur 350 mètres en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat).

- L'étang de Vaulaurent à Saint Martin sur Oust : sur la totalité de son périmètre.

- L'étang de la Forêt à Brandivy : sur la totalité de son périmètre.

- L'étang de Pen Mur uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen (postes signalisés).

- L'étang de Kerbédic (amont), S' Tugdual, sur la totalité de son périmètre.

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :

- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Il est rappelé que toute personne se livrant à l'exercice de ce mode de pêche pendant les heures de nuit, dans les parcours susvisés, doit nécessairement :

- respecter les zones interdites à la pêche (réserves, activités nautiques...) et la tranquillité des riverains ainsi que les règles élémentaires relatives à la sécurité publique,
- se conformer aux exigences des règlements de police de la navigation intérieure, à savoir interdiction de circuler avec des véhicules motorisés sur les chemins de service et de halage et, interdiction de toutes autres installations sur le domaine public sans autorisation de l'administration (camping, caravaning),
- s'assurer de l'accord du détenteur du droit de pêche dans les eaux non domaniales.

Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Surveillance et pratique de la pêche



Le contrôle des pêcheurs, parfois ingrat mais pas toujours.



Informers les pêcheurs, une des missions des Gardes Pêche Bénévoles des AAPPMA.

"Je pêche depuis 30 ans et c'est la première fois que je me fais contrôler". C'est aussi pour que cette phrase ne soit plus prononcée que les présidents d'AAPPMA du Morbihan ont souhaité commissionner un ou plusieurs gardes particuliers sur leurs territoires.

Le contrôle de la pratique de la pêche est le cœur de la mission du garde bénévole d'AAPPMA. Il peut dans ce cadre être amené à utiliser ses pouvoirs de police et

engager une procédure. Huit procès verbaux ont été dressés en 2010. Mais son rôle ne se limite pas à cela.

Le relais des AAPPMA

Le garde pêche est aussi le relais de terrain indispensable à la vie des associations. Sa présence au bord des cours d'eau lui permet de faire remonter vers les AAPPMA tout ce qui pourrait porter atteinte aux intérêts de ses adhérents. Il est aussi un maillon important, par les relations qu'il peut entretenir avec les riverains, au maintien de l'accès aux rives.

Une mission parfois ingrate

Souhaitée et appréciée par le plus grand nombre, la présence de gardes bénévoles dérange quelques uns à qui il déplaît simplement de présenter une carte de pêche. Et ils ne se gênent pas pour être très désagréables envers des personnes qui, à la place de pêcher, acceptent de donner de leur temps pour leur AAPPMA. Difficile de comprendre de tels comportements dans le cadre de la pratique d'un loisir !

Amis pêcheurs, n'oubliez pas de :

- mettre une photo sur votre carte de pêche
- signer votre carte de pêche

En cas de pollution, contactez :

- ONEMA : 02 97 26 14 33 (ou la gendarmerie)

Avis important Saison 2011

Pêche de l'anguille

Nous vous informons que suite à **l'adoption du Plan de Gestion Anguilles**, les pêcheurs aux lignes sont tenus de tenir un **carnet de captures** dont le modèle est fixé par arrêté. Vous pouvez vous procurer ce carnet de capture auprès de la **DDTM du Morbihan**.

Attention : la tenue du carnet de capture est une **obligation**. Les agents publics chargés de la police de la pêche pourront le réclamer.

Alré Pêche

5 boutiques à votre service

Ouvert du lundi au samedi
de 9h00 à 12h15 et de 14h15 à 19h00

Alré Pêche Internet
www.alre-peche.com
contact@alre-peche.com

Alré Pêche Auray
ZA Porte Océane
56400 Auray
Tél. 02 97 50 78 71

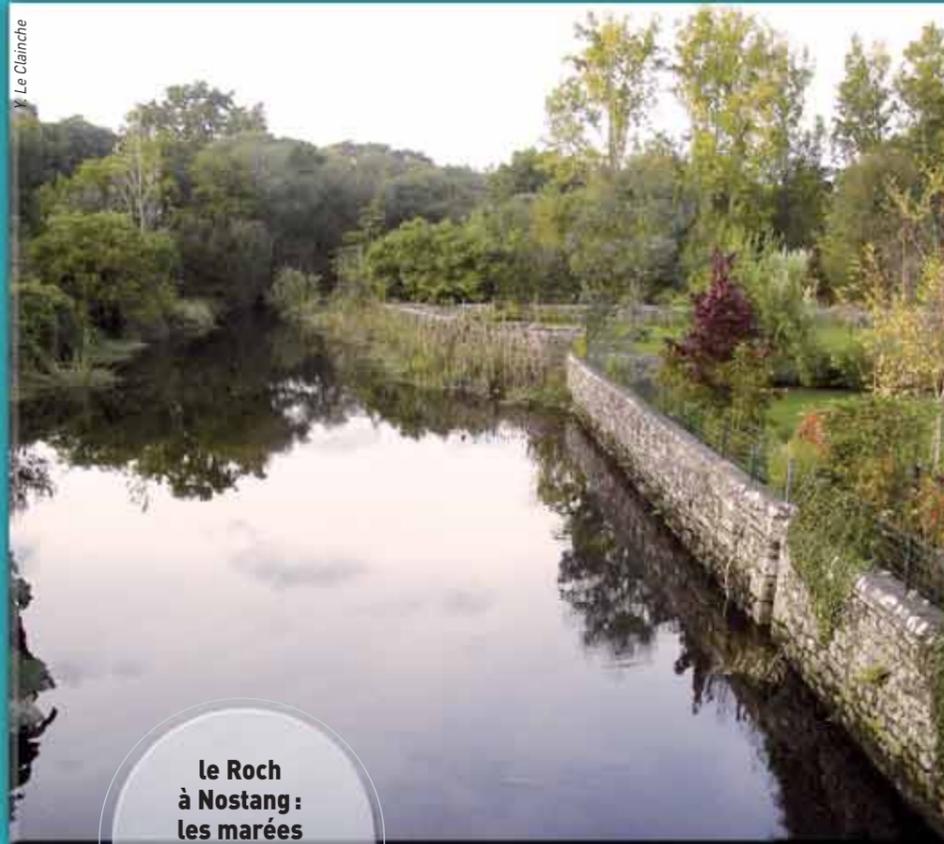
Alré Pêche Thiais
ZA Allantais
93450 Thiais
Tél. 02 97 42 40 34

Alré Pêche Quimper
26 avenue Ty Douar
29190 Quimper
Tél. 02 98 90 00 88

Alré Pêche Brest
1 rue du Goff Miroën
29200 Brest
Tél. 02 98 41 67 43



la passion se déclenche parfois très jeune.



le Roch à Nostang : les marées conditionnent la pêche.



Un sedge clair, pas trop fourni que Vladimir a confectionné.

Vladimir Tischenko, 12 ans

Du Roch de Nostang à la République Tchèque

Q Tu pêches depuis combien de temps ?

"J'avais 4-5 ans la première fois que j'ai pêché".

Q Te souviens-tu de l'endroit ?

"Je ne sais plus exactement où c'était mais je me rappelle que c'était en vacances avec mon papa. Je me souviens aussi que le premier poisson que j'ai attrapé était une perche alors qu'on pensait prendre des poissons blancs."

Q Et aujourd'hui, y a-t-il un poisson que tu préfères ?

"J'aime beaucoup pêcher la truite. De temps en temps le gardon et la carpe."

Q Tu as une technique préférée pour la truite ?

"Oui. La pêche à la mouche".

Q Où pêches-tu le plus souvent ?

"Dans le ruisseau du Roch. En fait, c'est surtout parce que j'habite à 5 minutes à pied. Et puis c'est intéressant la pêche à cet endroit parce qu'avec les marées, la rivière change".

Q Tu vas souvent à la pêche ?

"En fait je m'organise pour y aller le plus souvent possible. Je profite des heures d'études que j'ai à l'école pour faire mes devoirs et être libre le soir, surtout aux mois de mai et juin".

Q Si tu avais un souhait concernant la pêche ?

"J'aimerais bien que le ruisseau soit mieux entretenu au dessus de Nostang pour pouvoir pêcher à la mouche. Et puis plus tard, travailler dans la pêche ou m'occuper des rivières."

Q Le meilleur souvenir de la saison 2010 ?

"C'est mon voyage en République tchèque. En fait, j'ai fait partie de l'équipe des jeunes pêcheurs français qui a participé à la rencontre internationale des jeunes pêcheurs. C'était en République Tchèque entre le 3 et le 6 juin. J'ai été sélectionné par la Fédération Nationale pour la Pêche qui a organisé le voyage. On était six".

Q Et alors, comment c'était ?

"Super bien."

Q Qu'est-ce qui était super bien ?

"Tout. Et l'ambiance était super. Nous avons même prévu de nous revoir avec les autres jeunes".

Q Qu'en retient-on en ce qui concerne la pêche ?

"D'abord, j'ai découvert une technique que je ne connaissais pas (quiver), et en plus on a fait deuxième au concours. Ce qui m'a surpris, c'est qu'en République tchèque, tu dois suivre une demi-journée de formation pour pouvoir avoir ta carte de pêche. J'ai aussi appris par contre que la surveillance des pêcheurs et des rivières n'était pas très organisée".

Propos recueillis par Y.L.C.

1^{ères} rencontres des jeunes pêcheurs européens

Du 3 au 6 juin 2010, la ville de Zvikovské Podhari (République tchèque) a accueilli la première rencontre des jeunes pêcheurs européens. Vladimir y a représenté la France avec 5 autres jeunes pêcheurs (dont une jeune fille) sélectionnés dans les différents ateliers pêche nature.

Les cinq délégations (Allemagne, Pologne, Hongrie, République tchèque et France) ont pu échanger leurs techniques de pêche. Plusieurs "épreuves" telles que concours de pêche au feeder, lancer, connaissance des milieux ont permis de rythmer le séjour. Des visites ont complété le programme.

Pisciculture de Lussais

M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-ciel
- Truitelle Farios
- Saumons de Fontaine
- Esturgeons
- Farios
- Gold + Tiges



79100 CHEF-BOUTONNE
Tél. 05 49 29 82 42
Fax 05 49 29 89 50



Y. Le Clairinche

Le kayak, une autre approche de la pêche.

Un mode de pêche qui permet une toute autre perception des cours d'eau.



Y. Le Clairinche



L. Lemare

Un spinnerbait pour aller chercher les brochets dans les zones encombrées.

Laurent Mainguet

Pêcheur en Kayak

Depuis combien de temps pêches-tu en kayak ?

"J'ai commencé il y a 5 ans."

Pourquoi es-tu venu à ce mode de pêche ?

"En réalité, il y avait un moment que je réfléchissais à la pêche en bateau pour pouvoir prospecter d'autres postes. Il y a deux raisons qui m'ont fait opter pour le kayak.

Premièrement, le budget et ensuite, la facilité de mise à l'eau. Et comme j'aime pêcher le Blavet ou des plans d'eau comme Priziac ou Lanennec, ce deuxième point a été déterminant puisqu'on peut embarquer partout. Et puis, je dirais aussi avec du recul, que pagayer, ça fait du bien !"

Avais-tu déjà pratiqué le kayak avant ?

"Non pas du tout. En fait, il faut y aller par étapes. Il ne serait pas prudent de commencer par la mer avant d'avoir fait quelques sorties, d'abord en plans d'eau et ensuite en rivière. Il faut connaître un minimum son bateau et appréhender ses capacités. En procédant de cette manière, il ne doit pas y avoir de problème. Et puis il y a toujours moyen de se faire conseiller".

Pourquoi avoir choisi ce modèle ?

"Parce qu'il était homologué pour pêcher en mer. D'ailleurs je l'ai immatriculé aux affaires maritimes".

A combien estimes-tu le budget pour se mettre à cette pêche ?

"Il y a aujourd'hui plus de modèles qu'il y a 5 ans. Ça démarre à 800 € et ça va jusqu'à près de 3000 €, pour le kayak seul. Le prix dépend beaucoup des options de propulsion choisies. Mais je pense que pour 1200-1300 €, on peut pêcher si on opte de se déplacer uniquement à la force des bras. Je parle bien entendu pour du matériel neuf avec un petit échosondeur, une pagaie et un gilet de sauvetage".



Y. Le Clairinche

Pour ce qui est du matériel, qu'utilises-tu ?

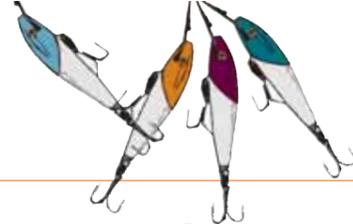
"Je pêche avec des cannes comprises entre 1,8 et 2 mètres. J'aime bien le matériel léger, c'est beaucoup moins fatiguant et plus confortable".

Que mets-tu au bout de la ligne ?

"Essentiellement des leurres souples avec une préférence pour des petits modèles, ainsi que des spinnerbaits".

Et c'est efficace la pêche en kayak ?

"Oui, dans le sens où ça permet d'aller chercher les poissons partout. Tu prends des poissons à deux mètres du bateau ou sous le bateau, dans très peu d'eau ; c'est surprenant, on a l'impression que le poisson ne nous repère pas. Et puis, ça fait bizarre de se faire bouger le bateau avec une perche de 50 cm comme ça m'est arrivé dernièrement. Et puis, ce mode de pêche permet une toute autre perception des cours d'eau !"



François Le Sager passe la main de la présidence de la FD



Question - François Le Sager, vous avez décidé de démissionner de votre poste de Président de la fédération départementale des AAPPMA du Morbihan, pouvez-vous nous dire pourquoi ?

François Le Sager - Pour répondre à votre interrogation, il n'est pas inutile de rappeler un peu d'historique. Je suis rentré en 1980 à 28 ans, comme membre, au CA de la FD qui était alors présidé par M^e Jules Bouchaud, Maire de Taupont, conseiller général de Ploërmel et vice-président du CG 56. Lors du mandat qui suivit, les membres du CA, où l'on venait d'élire M. Pierre Le Martelot à la présidence, m'en ont confié la trésorerie et cela s'est poursuivi lors des mandats suivants jusqu'en 1997.

Mon élection à la présidence de la Fédé ne date que de l'année 1997... un bail de treize ans. Ceci expliquant cela, cinq raisons essentielles m'ont guidé dans ma décision :

- Volonté de ne pas trop cumuler afin de rester aussi efficace que possible.
- Choix de passer la main à la nouvelle génération qui avait acquis expérience et compétence.
- Les statuts de la FNPF, dont je suis l'actuel trésorier général, n'obligent plus - dans la dernière version adoptée - à être président de Fédé pour siéger au sein de son CA.
- Considérations personnelles que certaines évolutions positives pour l'avenir du Loisir pêche passent par une plus disponible participation à Paris.

- Pouvoir continuer à apporter ma contribution à la pêche associative morbihannaise en restant membre du CA au poste de trésorier-adjoint.

Question - Une Présidence de 13 ans n'étant pas neutre, quels sont les points les plus représentatifs sur lesquels vous estimez que votre action aura apporté ?

François Le Sager - Question difficile mais permettez moi d'y répondre en y associant les membres des CA successifs que j'ai eu le plaisir d'animer.

- Je ne peux que me féliciter de la structuration organisationnelle réalisée à la fédération. Elle nous permet d'être crédibles auprès des collectivités départementales et la Région ainsi que des services départementaux de l'Etat (DTTM) et d'être acteur sur de nombreux dossiers à l'amont de décisions.

- D'avoir été à la pointe, et quelques fois accusateur, sur la protection des milieux aquatiques aura, sans nul doute, participé - mais il est vrai dans des délais que je juge très souvent

long - à la mise en place des politiques qui émergent aujourd'hui et pour lesquelles nous devons avoir un "devoir d'exigence d'efficacité terrain".

- Première Fédé de France à avoir réalisé son PDPG (et son déploiement PGP) par toutes les AAPPMA. J'en suis fier car les écrits de ces documents "Etat des lieux et propositions" ne sont aujourd'hui pas contestés et sont repris par les acteurs des SAGE et CRE de notre département.

- Alors que nous éprouvions d'énormes difficultés d'équilibre liées à des financements modifiés ou disparus sur la période 2000/2006, d'avoir participé à la loi sur l'eau de 2006 et d'avoir abouti à la création d'une FNPF disposant de moyens financiers ayant permis à la Fédé, en en bénéficiant depuis début 2007, de pérenniser notre organisation fédérale et d'acter des participations financières sur des actions de terrain en termes de connaissance et de travaux. C'est pour moi une évidente satisfaction. Même, si de temps en temps - ici ou là - j'entends dire qu'il y aurait moins de poissons, je me dois de prendre le recul au regard de la connaissance

des indices dont nous disposons. Et je suis plutôt optimiste en disant que la phase d'actions de tous les acteurs - réalisées, en cours et à venir - pour une meilleure fonctionnalité des cours d'eau, va dans le bon sens et sera favorable en qualité /quantité d'espèces de poissons pêchables. C'est aussi sur ce point que nous nous sommes battus.

Je ne peux oublier de positiver le constat que nous avons globalement stabilisé l'effectif des adhérents. Le ratio de 20 % des personnes mineures/personnes adultes est à créditer à notre politique d'animation départementale en y associant l'action dynamique d'une grande partie des AAPPMA dans ce domaine.

Pour conclure votre question je n'omettrai pas de positiver la totale réciprocité départementale mise en place et le combat mené pour l'opérationnalité de celle de l'EHGO. Elles permettent de pratiquer avec simplicité, gracieusement pour les jeunes de moins de 18 ans et pour une très modeste cotisation pour le pêcheur majeur dans plus de 70 départements.

Question - Avez-vous certains regrets sur des actions menées, non abouties ou non réalisées ou sur des décisions prises ?

François Le Sager - De ne pas savoir, après avoir voté le SAGE Blavet et donc toutes les propositions d'articles s'y trouvant, si l'expérimentation de débarquement amont de PONTIVY sera menée est un regret - et un questionnement pour moi sur le mot "confiance accordée". Car en cette période de communication sur "le Grenelle de l'Environnement", il y avait sur ce dossier de la matière concrète afin de participer encore plus à la reconquête de zone de frayères pour le saumon.

CLIN D'OEIL À NOTRE HISTOIRE

Lors des dernières élections du CA de la Fédération, un des vice-présidents et ex-président de l'AAPPMA de Ploërmel, Patrick Le Diffon ne s'était pas représenté.

Ayant été élu au cours de l'année 2010 Conseiller général du Canton de Ploërmel, gageons qu'il aura à cœur de participer à dynamiser de positives relations entre le CG56 et notre fédération.

D'autres regrets, oui certainement mais ceux-ci étant surtout en lien avec des moyens que nous n'avons pas, il ne semble pas trop utile de les énumérer.

De n'avoir pas su ou pu faire émerger des relations plus positives avec le CG 56 afin qu'il puisse nous apporter des moyens fonctionnels pour la gestion de notre fédération est inscrit dans un coin de ma tête. Ce, alors que je n'ai - et les membres du CA - qu'à nous féliciter des relations avec l'ensemble des conseillers généraux du département.

Si le mot regret n'est pas adapté, j'ai eu à prendre la responsabilité de décisions qui marquent son homme et sur le point de la cessation de l'activité des équipes de cantonniers de rivières et - en un peu moins difficile - celle de la fermeture de notre salmoniculture de la Gouarnais. Cela fut dur, tant le travail des hommes et des actions n'étaient pas en cause, mais lié à des actions dont les modes de financements disparaissaient. Il en allait de la quasi survie de la fédération et j'ai donc appliqué cette logique tout en ayant toujours respecté les droits des collaborateurs qui nous ont quittés. Un regret, un vrai regret personnel celui là, est de n'avoir pas eu suffi-



samment de temps journalier - mais un Président de Fédé n'a pas obligation d'être retraité et doit gagner sa vie au-delà de son implication associative - à consacrer aux membres du CA des AAPPMA et aux contacts avec les élus des collectivités locales et départementales.

F.L.S. - Vous m'accorderez de répondre à une question que vous auriez pu me poser : A quoi allez-vous consacrer demain ?

François Le Sager - Je reste membre du CA et j'entends y être actif et force de proposition au sein de(s) commission(s) que je vais intégrer. J'ai, par ailleurs, l'intention de répondre présent à toute sollicitation du Président Jean-Yves Moëlo. Il a toute ma confiance car je le sais courageux, volontaire et inflexible pour défendre le loisir pêche et les milieux aquatiques. Au niveau national, je m'engage à travailler pour simplifier encore plus l'accessibilité et la pratique du loisir pêche et d'autre part à militer pour que la RMA (Redevance que paie chaque pêcheur sur une partie de la CPMA acquittée à son Agence de l'Eau - AELB pour les morbihannais -) soit fixée au juste prix car nous disons qu'appliquer au pêcheur le principe d'une surtaxe pollueur/payeur alors qu'avec l'argent payé pour sa carte de pêche, son AAPPMA et sa Fédération mènent des actions positives pour les milieux..... **Il y a quelque chose qui ne va pas dans le sens du courant.....**

En clair, avec plus de disponibilité, je vais poursuivre mon action pour le Loisir Pêche Associatif et aller un peu plus à la pêche où nous aurons, si je vous y rencontre, tout loisir d'en parler.

JEAN-YVES MOËLO, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FDPMA 56

Scorvipontin, amoureux du Scorff et pêcheur de saumons, Jean-Yves Moëlo est né en 1962.

Il fait ses premières armes en tant qu'administrateur de l'AAPPMA de Plouay dès 1987 avant d'en devenir le président de 1992 à 2002. Il entre au conseil d'administration de la FDPMA 56 en 1992 comme administrateur, avant d'en devenir le trésorier de 1998 à 2002, puis vice-président en 2009.

Il est également président de Bretagne-Grands-Migrateurs.





Elle est fraîche ma rivière !



2010, année sèche. Assecs de ruisseaux, restrictions d'utilisation de l'eau, comités et arrêtés sécheresse ont rappelé 1995 et 2003, les dernières sécheresses historiques. Pourtant, hormis quelques exceptions notables, peu de mortalités signalées. Plus de peur que de mal? Pas si sûr car, à chaque épisode de sécheresse, ressurgit le "mauvais réflexe" de vouloir garder de l'eau pour les poissons. D'où la création de barrages sur les cours d'eau et d'étangs. Des solutions pires que le mal!

P/34

Les poissons et invertébrés aquatiques qui peuplent nos cours d'eau sont des animaux dits "à sang froid". Leur température interne n'est pas régulée et est donc celle

du milieu dans lequel ils vivent : l'eau. Chacun d'entre eux accepte une gamme de température autour d'un *preferendum* thermique. En dehors de cette gamme, il lui est impossible de vivre. Ainsi pour la truite, espèce cible de nos ruisseaux, la gamme acceptable est comprise entre 0 et 22 °C, le *preferendum* se situe entre 10 et 16 °C et la mortalité survient à partir de 23 °C (température létale). Ainsi, pour une truite, mieux vaut être dans peu d'eau à 18 °C que dans beaucoup à 24 °C.

Des rivières naturellement fraîches

Dans nos régions tempérées, l'étiage correspond à la saison chaude. Faibles quantités d'eau et hautes températures vont donc de pair. Tout naturellement, c'est la quantité d'eau qui semble importante. Or, les truites (et les autres espèces qui vivent avec elles dans les ruisseaux) peuvent se contenter de peu d'eau, pour peu qu'elle soit fraîche. Contrairement aux idées reçues, l'enjeu est donc plus la température que la quantité d'eau!



La truite préfère des eaux comprises entre 10 et 16 °C. Au-delà de 23 °C, elle meurt.

Lit étroit garantissant une bonne épaisseur d'eau, alternances de radiers et de mouilles, fonds graveleux, écoulements sous-jacents, ombrage rivulaire, sous-berges profondes, zones humides adjacentes, nos ruisseaux et cours d'eau salmonicoles sont normalement calibrés pour rester frais, même en plein été où leur température moyenne normale reste autour de 17/19 °C. Les conditions y sont idéales et même en cas de ruptures d'écoulement, la présence de fosses permet aux poissons de survivre au ralenti jusqu'au retour des pluies.

Malheureusement, nombre de nos cours d'eau ont été altérés. Les recalibrages, curages et autres "redressements" conduisent à un milieu homogène, ouvert à la lumière et à la chaleur. La température de l'eau y atteint alors allégrement 26, voire 28 °C. Dans ces conditions, même avec de l'eau, adieu truites et truitelles.

Biefs, étangs, fausses bonnes idées
Quand aux barrages et étangs, réputés garder de l'eau "bonne pour les poissons", ils accentuent encore le

Dans une rivière salmonicole en bon état, tout concourt à garder l'eau fraîche : écoulements sous-jacents, végétation de berge, fosses, sous-berges, etc).



la disparition des truites, remplacées par d'autres espèces moins exigeantes en températures fraîches : gardons, chevesnes, perches, etc. En outre, ils occasionnent également des pertes de débit par évaporation ou alimentation de la zone rivulaire (au contraire des cours d'eau naturels qui, en été, reçoivent de l'eau des zones humides adjacentes).

Qualité du milieu et continuité

La seule vraie bonne idée est de redonner à ces cours d'eau dégradés un profil plus proche de ce qu'il devrait être. Restaurer l'hétérogénéité de l'habitat, retrouver des lits graveleux, favoriser un boisement de berges équilibré, restaurer les zones humides adjacentes sont les solutions pour retrouver des rivières fonctionnelles. C'est l'objet des CRE⁽¹⁾ et CTMA⁽²⁾, portés par les collectivités, le Conseil général du Morbihan et l'Agence de l'eau, que d'atteindre cet objectif.

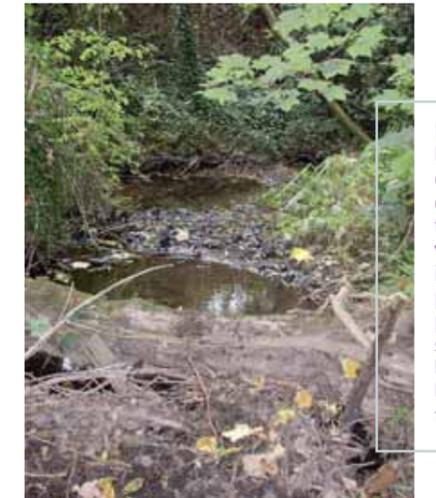
Reste que les assecs sont fréquents sur les têtes de bassin. Mais, bien qu'impressionnants, ils ne sont pas forcément problématiques. Ce à condition que la libre-circulation soit

assurée pour permettre aux truites de la partie aval de recoloniser les ruisseaux asséchés à l'occasion des migrations de reproduction. L'autre condition est bien évidemment qu'il reste des truites sur ces parties aval, là où l'eau manque rarement mais où les problèmes de température estivale sont prépondérants.

C.L.C.

(1) CRE : Contrat Restauration Entretien.
(2) CTMA : Contrat Territorial Milieu Aquatique.

P/35



Même lorsque les écoulements de surface sont très faibles, voire inexistant, les poissons peuvent survivre dans les fosses si l'eau y reste fraîche.

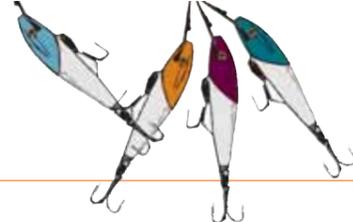
L'ÉCOULEMENT SOUS-JACENT : MÉCONNU, IL EST POURTANT CRUCIAL !

La grande majorité de l'eau qui coule dans une rivière est visible. Pourtant, une part ne l'est pas. Souvent, en effet, une petite partie du débit des cours d'eau transite plus ou moins profondément à travers le sédiment. Bien que faible, ce débit joue un rôle important dans la qualité de la rivière. Beaucoup savent que cet écoulement entre graviers ou galets transporte l'oxygène au sein des frayères à salmonidés. Moins connu, son rôle dans la capacité épuratoire des cours d'eau est fondamental. Ce débit irrigue en effet les bactéries qui enrobent les grains de sédiments, ce qui permet de dégrader la matière organique transportée par le cours d'eau. Encore moins imaginé que ce débit, totalement invisible en été, continue à transiter à travers les galets et graviers. Qu'il récupère au passage la fraîcheur du sous-sol et la transfère au cours d'eau y compris, dans les cas extrêmes, dans les fosses dans lesquelles des poissons pourraient se trouver coincés, leur apportant la fraîcheur nécessaire à leur survie.

Ardent Pêche
Les meilleurs conseils
Ventes sur place, par correspondance
Site marchand: www.ardent-peche.com
Zone de Tréhonin PONTIVY Le sourn
☎ 02 97 25 36 56



Nouvelles pêches, nouveaux plaisirs



Un vent nouveau souffle sur la pêche tant au niveau du matériel qu'au niveau de l'esprit des pratiquants. Float-tube, canoës pour plus de liberté et élargir ses horizons, cannes de plus en plus courtes et sensibles pour plus de légèreté, plus de confort, plus de sensations, nouveaux leurres... Tout ceci créé dans le but d'accroître les sensations et le côté ludique et sportif de la pêche... Quant au poisson, il est de plus en plus considéré comme un "camarade de jeu".

P/36

Le float tub, le Wading des milieux profonds.



Lionel Herpelin

FLOAT-TUB

SE RENSEIGNER SUR LES LIEUX AUTORISÉS

Si la pêche en float tub est en plein développement, il n'est pas toujours aisé de savoir si son usage est autorisé en tel ou tel endroit ! Pouvant être au choix autorisé comme une embarcation ou un engin de baignade, son usage est, dans les faits, laissé à l'appréciation du propriétaire ou du gestionnaire du plan d'eau.

Afin que les pratiquants de cette technique puissent savoir à quoi s'en tenir, la Fédération a sollicité les AAPPMA afin qu'elles indiquent les endroits où le float-tub peut être utilisé et dans quelles conditions. Le résultat est synthétisé dans le tableau présentant les principaux étangs du département en page 21. Par ailleurs, nous conseillons également de se tenir informé régulièrement de la situation réglementaire en consultant notre site www.federationpeche.fr/56/ pages "Où pêcher ?" ou "Réglementation".

Évoluer en liberté

Le float tube est une sorte de bouée. Muni de waders et de palmes le pêcheur s'y installe, ce qui lui permet de se déplacer discrètement. Avec le canoë, ces équipements plus légers permettent des mises à l'eau aisées dans la plupart des situations et complètent ainsi les possibilités d'accès aux postes de pêche.

Pour le déplacement de ces nouveaux engins de pêche : la force humaine. Cette attitude va de pair avec l'esprit de beaucoup de jeunes pêcheurs, particulièrement adeptes des pêches aux leurres. Ces pêches sont sportives. Le but étant de capturer non seulement des poissons carnassiers mais également tous les poissons capturables aux leurres. En effet, certains poissons blancs comme la brème, le rotengle et même la carpe peuvent réagir à certains leurres ! La plupart du temps le "no kill" règne et les poissons, après photo, sont rendus à leur élément.

Pêcher en ville

Pour leurs côtés "nature" et "évasion", les milieux sauvages sont toujours recherchés. Mais la mode est aussi aux pêches urbaines, "le street fishing" fait partie de cette évolution. D'ailleurs, ces jeunes pêcheurs changent l'image de la pêche : dans leur habillement plus "fun", leur attitude "cool".

L'esprit des pêcheurs évolue donc avec le désir de liberté et d'ouverture à de nouvelles possibilités, davantage d'accessibilité... de nombreux outils

PONTIVY, CAPITALE DU STREET-FISHING !

Le 28 août 2010 a eu lieu la première édition du Street-Fishing de Pontivy. Cette compétition faisait partie du circuit national des compétitions AFCPL de pêche des carnassiers aux leurres du bord. 56 concurrents passionnés, venus de toute la France, se sont affrontés sur les magnifiques parcours du centre ville de Pontivy.

Cette première, organisée par les bénévoles de l'AAPPMA de Pontivy et la Fédération, sans oublier le soutien des bénévoles de l'AAPPMA de Mûr de Bretagne, a remporté un vif succès. Avec 131 captures "maillées" dont 126 perches et 5 brochets, le street fishing de Pontivy est le plus prolifique de tout le circuit national de l'année ! Le compte rendu en images est consultable sur le site de la Fédération, rubrique "Où pêcher ?", page de Pontivy



Patrick Oliviero, Président de l'AAPPMA de Pontivy remet les prix au podium des meilleurs jeunes.

C. Le Clève

sont disponibles... beaucoup de travail est encore à accomplir pour combler toutes les aspirations.

Toutes ces évolutions ont été parfaitement intégrées dans la campagne de communication de la FNPF : nouvelle image plus fun, vers une pêche ouverte à tous, facile d'accès, plus de liberté avec la possibilité de prendre sa carte de pêche sur internet, la carte interdépartementale valable dans 73 départements et des formules adaptées à chacun... La pêche pour tous, où on veut et quand on veut !

L.L.

NOUVEAUX LEURRES



L. Madeion

Depuis quelques années, les rayons des détaillants se sont étoffés d'une telle façon qu'il est difficile pour le novice de s'y retrouver.

Quel leurre ? Stick bait, cranck bait, buzz bait, chatter bait, spinner bait, plombs palette, leurres durs, leurres souples ? Quelle couleur ? Quel montage : texan, tête plombée, drop shot ? Pêche en linéaire ou en verticale ?.. Toutes ces possibilités sont des variantes qu'il convient d'adapter en fonction de l'espèce ciblée, de la profondeur et du lieu de pêche, de l'humeur des poissons... Quand le plaisir d'essayer rejoint le plaisir de pêcher !



Guide de pêche, en canoë sur le Blavet : le canoë permet d'aller partout.

P/37



62 "Ouvrages Grenelle" dans le Morbihan

La restauration de la continuité écologique constitue l'un des objectifs de la trame bleue du Grenelle de l'environnement. C'est aussi l'un des principaux leviers d'action pour atteindre le bon état des eaux en 2015. Les ouvrages identifiés comme prioritaires et les nouveaux classements de cours d'eau sont autant d'outils récents pour y parvenir.



A.L. Caudal

Les ouvrages classés sur la liste 2 du L214-17 devront être nécessairement supprimés, gérés ou équipés de façon à ne pas constituer d'obstacle à la libre-circulation des migrateurs.

En 2011, dans le cadre du CPER 2007-2013, les études pour la restauration de la libre-circulation devraient concerner 8 ouvrages Grenelle dans le Morbihan, et 12 obstacles devraient faire l'objet de travaux.

La réglementation évolue

Les classements "migrateurs" et "cours d'eau réservés" sont en cours de modification. Leur remplacement est prévu au 1^{er} janvier 2014 par l'article L214-17 du code de l'environnement. Ce dernier prévoit deux listes : la liste 1 de cours d'eau sur lesquels aucun nouvel obstacle à la continuité écologique ne pourra être établi. La liste 2 comprend les cours d'eau sur lesquels la libre-circulation des poissons migrateurs devra être assurée. Les ouvrages existants sur les cours d'eau de la liste 2 devront donc nécessairement être effacés, ou arasés, ou gérés de façon à maintenir les vannes ouvertes, ou encore équipés de dispositifs de franchissement. Les listes sont actuellement en cours de validation. Elles devraient constituer une amélioration par rapport aux textes précédents, avec la prise en compte de la totalité des ouvrages Grenelle, des zones prioritaires pour l'anguille et de tronçons majeurs pour la reproduction des saumons.

A.L.C.

2000 obstacles à lever d'ici 2015 en France. Tels sont les objectifs fixés au niveau national pour rétablir la trame bleue, soit 1200 ouvrages d'ici fin 2012. Ainsi rapporté au bassin Loire-Bretagne, il s'agit d'aboutir à l'aménagement ou la suppression de 400 d'entre eux. Une liste de barrages prioritaires, dits "ouvrages Grenelle", a donc été établie par département. Dans le Morbihan, cette liste en comprend 62 sur l'ensemble des cours d'eau, qu'ils soient classés ou non à migrateurs. Leur sélection a été réalisée sur des critères de gain écologique et d'opportunité d'engager des travaux de restauration de la continuité d'ici fin 2012. L'aménagement de ces ouvrages bénéficiera d'une participation financière majorée de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

ENTREtenir LES BUSES AVANT L'HIVER



Y. Fuentes

Une simple accumulation de branchages devant une buse peut la rendre très difficilement franchissable par les géniteurs de truites.

L'aménagement du franchissement des buses est de mieux en mieux pris en compte dans les programmes de restauration de la libre-circulation piscicole, notamment dans le cadre des CRE. Ce sont des travaux souvent conséquents (suppression, remplacement, rampes d'enrochement, etc), bénéficiant de financements publics. Mais certaines buses bien calées, bien dimensionnées donc a priori franchissables, deviennent rapidement des obstacles à la libre-circulation piscicole en cas de défaut d'entretien. Une tronçonneuse et un croc suffisent bien souvent pour dégager les embâcles qui s'y accumulent. Ces travaux, à la portée de tous, deviennent déterminants en automne, avant la migration des géniteurs de truites.

CAMPING ** du BOIS VERT
 2 rue du Bois Vert - BP 68
 Carentoir (56910)
Tél / Fax 02 99 93 78 99
www.camping-carentoir.com
 Camping aménagé en bordure d'un plan d'eau poissonneux
EMPLACEMENTS pour caravanes ou tentes, partiellement ombragés ; camping-cars acceptés
LOCATIONS DE MOBILHOMES

Camping BEG ER ROCH ***
Le FAOÛET 56320 - Route de Lorient
 Idéal pour la pêche à la truite et au saumon
 en bordure de la magnifique rivière Elle, 1^{re} catégorie
 Ouvert de mars à fin septembre
 Tél. 02.97.23.15.11
 Mail : camping.lefaouet@wanadoo.fr
 Location de mobile-homes

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST **EGTP**
TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS

56	LORIENT	Tél. : 02 97 37 32 22
22	MUR DE BRETAGNE	Tél. : 02 97 25 50 02
56	PONTIVY	Tél. : 02 97 25 11 92
35	RENNES	Tél. : 02 99 65 24 25
56	VANNES	Tél. : 02 97 61 99 42
22	YFFINIAC	Tél. : 02 96 72 78 78



A.L. Caudal

Vallée du Scorff Vivante par nature
 Une vallée préservée propice à la pêche et à la randonnée
 Infos pratiques
Maison du Scorff
 B.P. 28 • 56620 Cléguer
02.97.32.50.79
maison.scorff@syndicat-scorff.fr



Le syndicat du Blavet à la pêche



Le défi aloses 2010, manifestation du pôle pêche "Vallée du Blavet".

Le projet de pôle pêche Blavet est désormais engagé. Porté par le Syndicat mixte de la vallée du Blavet, en concertation avec le Comité départemental du tourisme, la Fédération et les AAPPMA de Lorient, Melrand et Baud, il se poursuivra jusqu'en 2012.

Ce projet se donne pour objectif de lancer une dynamique touristique basée sur la pêche sur le territoire couvert par le Syndicat. Il s'agit d'initier la création d'une filière tourisme pêche en mettant en réseau les différents acteurs. Les actions prévues portent sur la réalisation de postes de pêche à accès protégé, de parcours de pêche labellisés, de cales de mise à l'eau sur le Blavet canalisé.

Sont également prévues toute une campagne de communication, des fiches descriptives des parcours ainsi que des manifestations mettant en valeur le patrimoine naturel, notamment halieutique, du territoire. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'a été organisé le "défi aloses" 2010. Le projet est financé par la Région Bretagne et le département du Morbihan, le solde étant pris en charge par le syndicat mixte, maître d'ouvrage. ●

2011, l'Ablette centenaire



Une future centenaire qui, pour ses 99 ans a réhabilité 230 mètres sur le ruisseau du Sérentin.

En 2011, l'AAPPMA de Ploërmel fête ses 100 ans d'existence. Elle n'est pas la doyenne des associations morbihannaises, mais quand même ! L'Ablette compte bien fêter cet anniversaire particulier et prépare toute une série d'événements "pêche" qui marqueront l'année. Parmi les projets évoqués :

- L'organisation de la journée départementale d'entretien de cours d'eau autour du thème de l'aménagement des parcours de pêche
- Des compétitions et des manifestations, probablement centrées sur l'étang au Duc
- La création d'une exposition sur le premier centenaire de l'Ablette
- Un concours photos

En attendant, en 2010 l'Ablette s'est entretenu la santé en réalisant plusieurs aménagements sur le ruisseau du Sérentin et sur les berges de l'étang au Duc (restauration de frayères par l'entretien de la végétation). ●

Crédit Mutuel de Bretagne
LA banque à qui parler

Vannes Le Pouffanc
Route de Nantes
Le Pouffanc 56860 SENE
Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

www.cmb.fr
ouvert tous les jours
du mardi au samedi midi

Passerelle sur le ruisseau le Houé



L'inauguration de la passerelle lors de la journée départementale.

La journée départementale 2010 s'est déroulée sur le Blavet au niveau des communes de Bieuzy et Melrand sur le secteur de l'AAPPMA de Melrand. Pour franchir le ruisseau du Houé, une passerelle de 10 mètres de long a été réalisée par des pêcheurs bénévoles de cette association et inaugurée à cette occasion. Un des objectifs de la journée était d'assurer un cheminement pour les pêcheurs sur la berge opposée au halage. Une partie importante du travail réalisé par les 220 pêcheurs présents a consisté à dégager les arbres tombés et à débroussailler un passage le long de la rive tout en conservant une végétation en rive pour des abris pour les poissons.

Afin d'assurer la continuité du cheminement, le franchissement du ruisseau le Houé a nécessité la construction d'une passerelle de 10 mètres de long. Ce sont des pêcheurs bénévoles de l'AAPPMA de Melrand qui ont réalisé cet équipement. Il a nécessité la préparation et le coulage de béton, le fonçage de pieux en bois, la pose de la structure métallique et du platelage en bois, sans oublier la peinture. Noël Monnier a quant à lui apporté sa connaissance de soudeur pour l'assemblage des profilés métalliques.

La vie des pêcheurs va être changée, mais déjà chasseurs et randonneurs apprécient la passerelle. ●

Plouray : fortes pressions sur le Stanven



Les truites sont bien représentées sur l'aval du Stanven : environ 11 individus aux 100 m², avec toutes les classes d'âge représentées, du juvénile de l'année à la truite adulte

Le Stanven, petit affluent du Haut Ellé sur Plouray, présente une situation piscicole très hétérogène, ce qui témoigne de son potentiel, mais aussi de sa fragilité. Deux inventaires par pêches électriques y ont été effectués en septembre et présentaient des résultats sensiblement différents. Sur la station aval, située environ 500 m en amont de la confluence avec l'Ellé, la population piscicole était caractéristique d'un petit ruisseau salmonicole : une bonne densité de truites, des espèces d'accompagnement (chabots, loches, vairons), et même des poissons migrateurs (un tacon et quelques anguilles). En revanche, sur la station située 2,5 km en amont, la situation était nettement plus dégradée : seuls 4 anguilles, 4 chabots et 1 vairon ont été capturés, soit une population quasi anéantie. L'habitat était pourtant bien diversifié, et aucun dysfonctionnement de l'écosystème n'était visible. L'hypothèse la plus probable pour expliquer cette situation très préoccupante serait la survenue de pollutions accidentelles fugaces qui détruiraient régulièrement les populations piscicoles, les empêchant de se reconstituer à partir de l'aval. Rappelons qu'un abattoir industriel se situe sur ce bassin, environ 1,5 km en amont de la station pêchée.

C'est aux abords immédiats de ce petit ruisseau, qui présente un bon potentiel piscicole mais est déjà soumis à de fortes pressions en amont, qu'est prévu un projet de centre d'enfouissement de résidus automobiles non recyclables par GDE. ●



Centre Morbihan
Rue du Portugal
ZA de Porte Océane
56408 AURAY Cedex

DISTRIBUTION ET GESTION

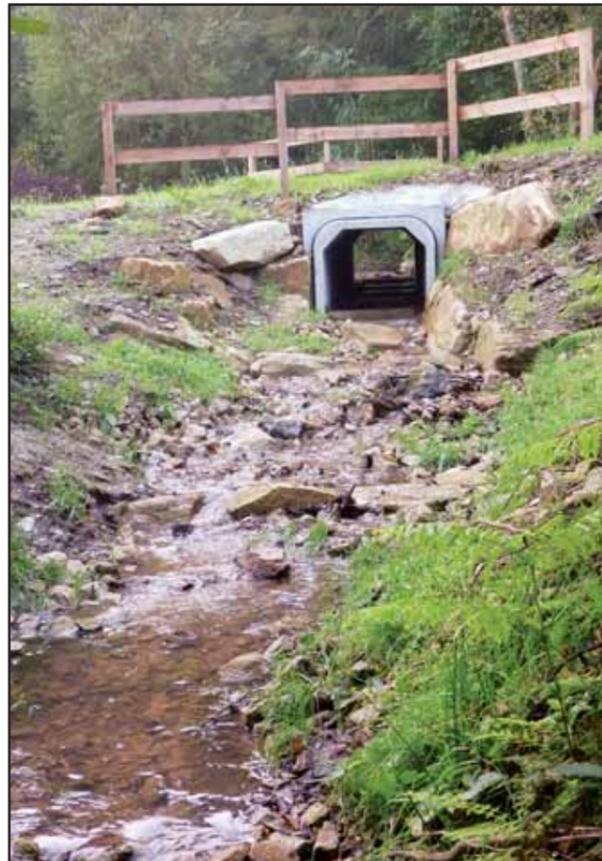
**EAU POTABLE
ET ASSAINISSEMENT**

• Travaux d'équipement et de canalisation • Services aux Industriels • Gestion des boues d'épuration • Irrigation • SERVICE CLIENTÈLE : 02 56 56 20 00



Guégon : ruisseau de Trégranteur, un partenariat gagnant !

Le ruisseau de Trégranteur, affluent du Sedon situé sur la commune de Guégon, a bénéficié cette année d'un programme de restauration de la continuité écologique. Ces travaux ont abouti au remplacement de deux ouvrages sous-dimensionnés et en mauvais état. Ils sont le fruit d'un partenariat entre la Fédération de pêche du Morbihan, l'AAPPMA "l'Hameçon josselinais" et le service des espaces naturels et de la randonnée du Conseil général du Morbihan. Un pont cadre et une buse de diamètre adapté ont ainsi été mis en place. Situés sur un chemin de grande randonnée, la totalité des travaux ont été financés par le Conseil général, la Fédération de pêche apportant son expertise technique pour la conception des aménagements et assurant le suivi des chantiers. ●



G. Rousseaux



La buse de 500 mm, totalement infranchissable pour les géniteurs issus du Sedon a été remplacée par un pont cadre de 1000 x 1000 mm associé à une rampe d'enrochement en aval.

Grand-Champ : une réussite pour la fête de la pêche

A l'occasion de la fête nationale de la pêche du dimanche 6 juin 2010, l'AAPPMA de Grand-Champ a organisé l'animation autour de l'étang de Pont-Berthois sur la commune de Locqueltas. Des démonstrations de différentes techniques de pêche étaient proposées par les bénévoles de l'association : leurres, mouche, coup, carpe... pour faire découvrir aux participants les pêches d'aujourd'hui mais aussi pour prendre les nombreuses truites lâchées la veille. Cette matinée a regroupé plus de 100 participants, petits et grands, novices ou confirmés, qui se sont partagés les berges du plan d'eau. Les jeunes pêcheurs étaient au rendez-vous cette année (52 jeunes). La prise de poissons fut assez difficile mais malgré tout, la bonne humeur était présente et chaque participant est reparti avec un lot offert par l'AAPPMA par tirage au sort. ●



S. Hello

De nombreux pêcheurs se sont regroupés pour cette matinée.

DECATHLON Lorient

ZI de Keryado • Tél. 02 97 87 87 00

Du matériel adapté aux pratiquants de tous âges et tous niveaux.

Une équipe de pêcheurs passionnés et pratiquants pour vous répondre.

Un rapport qualité prix inégalable et une garantie minimum d'un an sur tous les produits.

Exclusif

Bassin de test de leurres

Decathlon Lorient

une équipe de passionnés à votre écoute.

Pêche à la truite, au coup, aux carnassiers, pêche en mer... Important choix de leurres

Les pêcheurs du Morbihan ont leur newsletter






Pour recevoir **en direct** les infos, l'actualité, la réglementation, les évènements : rien de plus simple, **inscrivez-vous** sur le **site** pour recevoir la **newsletter**

Vous êtes **internaute** ?
Vous êtes **pêcheur** ?

→ Rendez-vous sur www.federationpeche.fr/56/

Les parcours de pêche / Les différentes AAPPMA
Infos Réglementation
Actualités régulières / Manifestations / etc.

LA PÊCHE, C'EST ~~RINGARD~~ TECHNO

- Blank carbone haut module
- Action parabolique
- Tresses microfibrés et téflon
- Fil fluorocarbone



Bernaud & Associés - Crédit photo : P. Marchand

Pour aller à la pêche, une simple carte suffit : pour un an, pour les vacances ou même à la journée ! Et des cartes de pêche, il y en a autant que de situations et de cas différents. À chacun ses envies, à chacun sa carte de pêche ! Retrouvez toutes les informations utiles (comment et où pêcher, la liste des dépositaires de cartes, ...) sur : www.federationpeche.fr ou en contactant directement votre fédération départementale.



La pêche a changé. Et vous ?